



Conseil de communauté

Séance du 18 juillet 2020 à 9h00
Théâtre municipal de Coutances

Dossier de séance

Ordre du jour

- Approbation du procès-verbal du 10 juillet 2020
- 1- Délégations au président et au bureau
 - 2- Indemnité des élus
 - 3- Création des commissions **La liste n'a pas été envoyée aux CM donc refus de s'inscrire par les délégués**
 - 4- Dispositifs de relance de l'économie et du commerce local
 - 5- Dégrèvement exceptionnel de cotisation foncière des entreprises
 - 6- Approbation du compte de gestion, du compte administratif 2019 et affectation définitive des résultats du budget activités économiques
 - 7- Approbation du compte de gestion, du compte administratif 2019 et affectation définitive des résultats du budget zone d'activités Delasse
 - 8- Approbation du compte de gestion, du compte administratif 2019 et affectation définitive des résultats du budget zone artisanale de Gouville-sur-mer
 - 9- Approbation du compte de gestion, du compte administratif 2019 et affectation définitive des résultats du budget zone d'activité Saint-Pierre de Coutances
 - 10- Approbation du compte de gestion, du compte administratif 2019 et affectation définitive des résultats du budget zone d'activités du château de la mare
 - 11- Approbation du compte de gestion, du compte administratif 2019 et affectation définitive des résultats du budget zone d'activités Regnéville-sur-mer
 - 12- Approbation du compte de gestion, du compte administratif 2019 et affectation définitive des résultats du budget zone conchylicole de Gouville-sur-mer
 - 13- Approbation du compte de gestion, du compte administratif 2019 et affectation définitive des résultats du budget réseau eau de mer
 - 14- Approbation du compte de gestion, du compte administratif 2019 et affectation définitive des résultats du budget SPANC
 - 15- Approbation du compte de gestion, du compte administratif 2019 et affectation définitive des résultats du budget GEMAPI
 - 16- Affectation définitive des résultats 2018 du budget du syndicat mixte de la Souilles
 - 17- Approbation du compte de gestion, du compte administratif 2019 et affectation définitive des résultats du budget déchets ménagers
 - 18- Approbation du compte de gestion, du compte administratif 2019 et affectation définitive des résultats du budget ADS
 - 19- Approbation du compte de gestion, du compte administratif 2019 et affectation définitive des résultats du budget Augustines
 - 20- Approbation du compte de gestion, du compte administratif 2019 et affectation définitive des résultats du budget cinémas
 - 21- Approbation du compte de gestion, du compte administratif 2019 et affectation définitive des résultats du budget santé
 - 22- Approbation du compte de gestion, du compte administratif 2019 et affectation définitive des résultats du budget général
 - 23- Tableau des emplois
 - 24- Instauration d'une prime exceptionnelle

- 25- Approbation du règlement de formation
- 26- Subvention à l'association AVRIL
- 27- Subvention à l'association Pierre et masse
- 28- Subvention au cinéma de la plage
- 29- Subvention au comité coutançais d'action culturelle
- 30- Subvention à la compagnie DODEKA
- 31- Subvention au centre d'animation les Unelles
- 32- Subvention à l'association les petits mousses
- 33- Subvention à l'association les coccinelles
- 34- Subvention à la société nationale de sauvetage en mer
- 35- Subventions aux associations
- 36- Subvention au centre communal d'action sociale de Coutances
- 37- Annulation de l'avance de taxe de séjour
- 38- Subvention à l'EPIC Coutances tourisme portes du Cotentin
- 39- Participation à l'opération chèques évasion 50
- 40- Fixation des tarifs du gîte de Saint-Sauveur-villages
- 41- Décision modificative n°1 du budget cinéma
- 42- Décision modificative n°1 du budget déchets ménagers
- 43- Décision modificative n°1 du budget GEMAPI
- 44- Décision modificative n°1 du budget général
- 45- Fonds de soutien à la commune de Gratôt
- 46- Budget déchets ménagers : annulation d'un titre de recettes
- 47- Dispositif colos apprenantes
- 48- Détermination du coût élèves de l'année 2019
- 49- Participation aux frais de fonctionnement de l'école Jean-Paul 2
- 50- Aménagement d'un bloc sanitaire et mise en accessibilité de l'école de Muneville-le-Bingard
- 51- Rénovation des logements C et D de la gendarmerie de Gavray-sur-Sienne
- 52- Construction d'une salle de classe à Roncey
- 53- Marché d'exploitation des installations de chauffage : avenant au lot n°1
- 54- Rénovation du gymnase des Courtilles : présentation de l'avant-projet définitif (APD)
- 55- Remise sur les réinscriptions à l'école de musique
- 56- Projet orchestre à l'école : demande de subvention
- 57- Fonds d'aide aux jeunes
- 58- Fonds de solidarité logement
- 59- Bilan foncier et immobilier 2019
- 60- Commission d'appel d'offres **Désolé mais je ne me suis inscrit nulle part !**
- 61- Désignation des représentants de Coutances mer et bocage dans les syndicats intercommunaux
- 62- Désignation des représentants de Coutances mer et bocage au sein de divers organismes
- 63- Questions diverses

Annexes :

- 1- Procès-verbal de la séance du 10 juillet 2020
- 2- Synthèse du compte administratif 2019 du budget activités économiques
- 3- Synthèse du compte administratif 2019 du budget zone d'activités Delasse
- 4- Synthèse du compte administratif 2019 du budget zone artisanale Gouville-sur-mer
- 5- Synthèse du compte administratif 2019 du budget zone d'activités Saint-Pierre de Coutances
- 6- Synthèse du compte administratif 2019 du budget zone d'activités du château de la mare
- 7- Synthèse du compte administratif 2019 du budget zone d'activités de Regnéville-sur-mer
- 8- Synthèse du compte administratif 2019 du budget zone conchylicole Gouville-sur-mer
- 9- Synthèse du compte administratif 2019 du budget réseau eau de mer
- 10- Synthèse du compte administratif 2019 du budget SPANC
- 11- Synthèse du compte administratif 2019 du budget GEMAPI
- 12- Synthèse du compte administratif 2019 du budget déchets ménagers

- 13- Synthèse du compte administratif 2019 du budget ADS
- 14- Synthèse du compte administratif 2019 du budget Augustines
- 15- Synthèse du compte administratif 2019 du budget cinémas
- 16- Synthèse du compte administratif 2019 du budget santé
- 17- Synthèse du compte administratif 2019 du budget principal
- 18- Règlement de formation
- 19- Evaluation du fonds de soutien à la commune de Gratot
- 20- Gymnase des Courtilles : vue en plan et perspectives

1- Délégations au président et au bureau

Pour permettre un fonctionnement souple de la collectivité, le conseil communautaire peut déléguer au bureau et au président un certain nombre d'attributions. Ces délégations touchent à la vie quotidienne de la collectivité.

Le régime des délégations est fixé par l'article L5211-10 du code général des collectivités territoriales pour les EPCI.

Fonctionnement normal pour ce genre de ce

Les délégations de pouvoir proposées sont :

Délégations au président

- Prendre toutes décisions concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres, ainsi que toutes décisions concernant leurs avenants pour les marchés d'un montant inférieur ou égal à 40 000 € HT ;
- Défendre l'EPCI en justice dans les actions intentées contre lui en première instance, en appel et en cassation, devant toutes les juridictions ;
- D'intenter au nom de l'EPCI les actions en justice en première instance, en appel et en cassation, devant toutes les juridictions ;
- Constituer la collectivité partie civile dans les actions en justice en première instance, en appel et en cassation, devant toutes les juridictions ;
- Accepter les indemnités de sinistres versées par les assurances ;
- Décider la conclusion et la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas 12 ans ;
- Décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 € ;
- Fixer les rémunérations et régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice, experts, conférenciers et divers intervenants ;
- D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
- De demander à tout organisme financeur l'attribution de subventions ;
- D'autoriser le renouvellement de l'adhésion aux associations dont la communauté est membre.
- Créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services ;
- De signer les conventions de mises à disposition de personnel avec les communes et les associations ;
- D'exercer, au nom de la communauté, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la communauté en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues au premier alinéa de l'article L213-3 de ce même code ;
- D'exercer ou de déléguer, en application de l'article L214-1-1 du code de l'urbanisme, au nom de la communauté, le droit de préemption défini par l'article L214-1 du même code ;
- D'exercer au nom de la communauté le droit de priorité défini aux articles L240-1 à L240-3 du code de l'urbanisme ;
- De prendre les décisions mentionnées aux articles L523-4 et L523-5 du code du patrimoine relatives à la réalisation de diagnostics d'archéologie préventive prescrits pour les opérations d'aménagement ou de travaux sur le territoire de la communauté de communes
- De procéder à la signature et au dépôt des demandes d'autorisations d'urbanisme relatives à la démolition, à la transformation ou à l'édification des biens communautaires ou mis à disposition de la communauté de communes ;

- De signer les conventions avec les concessionnaires de réseaux sur les projets d'aménagement menés par Coutances mer et bocage
- De déclarer les admissions en non-valeur et les créances éteintes
- De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules communautaires lorsque ces accidents n'ont pas créé de blessures corporelles ou le décès d'un tiers (*dès lors qu'il y aura une blessure corporelle ou un décès, le conseil communautaire sera compétent*);

Délégations au bureau **Écoles = propriété des communes !**

- Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres, ainsi que toutes décisions concernant leurs avenants pour les marchés d'un montant compris entre 40 000 € HT et 214 000 € HT inclus (*214 000 € HT correspond au seuil de changement de procédure fixé par le code des marchés publics pour les marchés de fournitures et services*)
- Arrêter et modifier l'affectation des propriétés communautaires utilisées par les services ;
- Fixer les tarifs des loyers des terrains, des locaux et des logements commutaires
- Déterminer les horaires d'ouverture au public des services de Coutances mer et bocage
- Passer les contrats d'assurance ;
- Réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum de 1 000 000 € ;

Il est proposé au conseil de communauté

- de déléguer au président et au bureau les attributions désignées ci-dessus ;

2- Indemnités des élus

L'article 5211-12 du CGCT dispose que les fonctions de président et vice-présidents d'une communauté de communes ouvrent droit à des indemnités pour l'exercice effectif de ces mandats, et que la délibération fixant les indemnités intervient dans les 3 mois suivant l'installation du conseil.

Le montant total des indemnités versées ne doit pas excéder celui de l'enveloppe indemnitaire globale, déterminée en additionnant l'indemnité maximale pour l'exercice effectif des fonctions de président et les indemnités maximales pour l'exercice effectif des fonctions de vice-président.

Par ailleurs, de manière dérogatoire, l'indemnité versée à un vice-président peut dépasser le montant de l'indemnité maximale susceptible de lui être attribuée, à condition qu'elle ne dépasse pas le montant de l'indemnité maximale susceptible d'être allouée au président et que le montant total des indemnités versées n'excède pas l'enveloppe indemnitaire globale définie.

Le décret n°2004-615 du 25 juin 2004 pris en application de la loi n°2002-276 du 27 février 2002 détermine que le régime indemnitaire des élus est fixé par référence à l'indice brut terminal de la Fonction Publique (actuellement indice brut 1027), suivant un barème défini par les articles L5211-12 et R5214-1 du CGCT.

A partir de l'application du cadre législatif précité, il est proposé au conseil communautaire :

- d'approuver le versement aux membres du bureau, à compter de ce jour, des indemnités mensuelles brutes ci-après :

- **Président : 67,50% de l'indice brut 1027** (indice majoré 830 – valeur du point à ce jour : 4.686025 €) soit une indemnité brute mensuelle **de 2 625,33 € brut**

- **Vice-Présidents : 23% de l'indice brut 1027** (indice majoré 830– valeur du point à ce jour : 4.686025 €) soit une indemnité brute mensuelle **de 894,56 € brut**

- **Conseiller délégué : 6% de l'indice 1027** (indice majoré 830 valeur du point à ce jour : 4.686025 €) soit une indemnité brute mensuelle **de 233,36 € brut**

- de préciser que ces indemnités pourront être actualisées au regard de l'évolution du cadre législatif et notamment de la valeur du point d'indice.



3- Création des commissions

Il est proposé au conseil de communauté de créer une commission par vice-président.

4- Dispositifs de relance de l'économie et du commerce local

La crise sanitaire liée au COVID-19 a touché le tissu économique de Coutances mer et bocage, comme partout. De nombreuses mesures de soutien aux entreprises ont rapidement été mises en place par l'Etat, la Région et par notre collectivité. Concernant Coutances mer et bocage, il s'est agi notamment de la mise en paiement immédiate des factures en instance, de la suspension des appels de loyers des entreprises locataires de la communauté de communes, de l'autorisation précoce de la reprise des chantiers communautaires, du dégagement d'avances forfaitaires pour les entreprises qui ont des marchés publics avec la collectivité, de la participation au fonds d'intervention auprès des entreprises avec la Région Normandie « Impulsion relance Normandie », etc.

Si l'ensemble de ces dispositifs a permis d'amortir le choc économique pour la plupart des entreprises, certaines peuvent présenter encore bien des difficultés pour lesquelles il est nécessaire d'apporter, autant que possible, des réponses.

Le redémarrage rapide du commerce local constitue l'autre enjeu pour la vitalité économique de notre territoire.

Afin de répondre à ce double enjeu – soutien aux entreprises en difficultés et relance du commerce – il est proposé la constitution d'un **fonds intercommunal de relance de l'économie et du commerce local** alimenté par les communes volontaires et la communauté de communes. Ce fonds servira à financer deux axes d'intervention économique :

Axe 1 : Soutien financier aux entreprises en difficulté

Dispositif d'aide directe aux entreprises, en vertu d'une convention de délégation de la Région.

Aide attribuée sous la forme d'une subvention versée par la communauté de communes après analyse et avis d'un comité d'engagement.

Les entreprises ciblées sont celles ayant leur siège sur le territoire de la communauté, créées avant le 17/03/2020 et employant 10 salariés ou moins et ayant des besoins avérés de trésorerie à court terme (6 mois). Les demandes des entreprises n'étant pas éligibles aux dispositifs d'aides nationaux ou régionaux seront prioritairement étudiées.

Le montant de la subvention varie entre 1000 et 4000 € en fonction du besoin de trésorerie.

Le dépôt de la demande se fait via un formulaire qui sera mis en ligne à l'ouverture du dispositif.

Les demandes sont analysées par le service développement économique, avec l'appui des conseillers entreprises des chambres consulaires.

Un comité d'engagement est constitué, composé du vice-président à l'économie et de 7 élus à désigner, d'un conseiller entreprises par chambre consulaire, d'un représentant de la plateforme d'initiative locale, et du service développement économique de Coutances mer et bocage. Le quorum d'au moins 5 élus est requis pour statuer.

L'attribution de l'aide fait l'objet d'une décision directe du président qui en rendra compte par tous moyens au Conseil communautaire.

Dépôt des demandes jusqu'au 1er décembre 2020.

Fond national de solidarité : bcp de demandes

A la région : une seule demande de 1000€ pour notre territoire (sur une enveloppe de 191000... à vérifier). C'est limité à 2 salariés

La CMB propose un dégrèvement fiscal et un lissage des loyers (pas une annulation) pour des entreprises jusqu'à 10 salariés



Tous les petits commerces locaux mais pas les gdes surfaces

Axe 2 : Action de relance du commerce local

Opération de bons d'achat subventionnés

Opération de bons d'achat subventionnés à hauteur de 50%.

Pour la mise en œuvre de cette opération, il sera fait appel à un opérateur tiers, la société Keetiz.

L'opérateur gère l'ensemble du processus et des outils mis en place :

- Un outil permettant la gestion de la dotation financée par le fonds intercommunal qui vient alimenter un compte dédié **Les 49 communes doivent être concernées**
- Un outil de gestion à destination des commerces éligibles
- Une plateforme en ligne à destination des consommateurs permettant de commander et d'imprimer des bons d'achat aidés à faire valoir dans les commerces participants à l'opération
- Un plan de communication multicanaux géré par Keetiz et financé la collectivité.

Malgré que la compétence commerce et développement eco soit regionale

La collectivité détermine le périmètre de l'opération en établissant la liste précise de tous les commerces ciblés : commerces avec accueil physique en boutique, clientèle de particuliers, hors grandes et moyennes surfaces. Pour assurer une répartition équitable de la dotation, un montant maximum dépensé en bons dans chaque commerce sera déterminé en fonction du nombre de commerces adhérant à l'opération.

Une fois mis en place, les bons d'achat sont soit achetés en ligne, disponibles en version dématérialisé sur smartphone, soit achetés dans des points de vente assermentés (à déterminer), sous format papier. Le code QR assure la sécurité du dispositif et permet de connaître le montant restant disponible. Le bon d'achat est sécable. Il peut donc être dépensé dans plusieurs commerces.

Le commerçant doit s'inscrire comme partenaire de l'opération. Une fois le bon dépensé dans son commerce, il est remboursé dans les 48h à 72h, directement par Keetiz, et cela ne lui coûte rien.

Demande 20% des 120000€ engagés pour communication, gestion, émission des bons

La contribution des communes au **fonds intercommunal de relance de l'économie et du commerce local** permettant de financer les dispositifs présentés prendrait la forme d'une participation de 3 € par habitant pour les communes dites « pôle de services » (Agon-Coutainville, Cerisy-la-Salle, Coutances, Gavray-sur-Sienne, Gouville-sur-Mer, Hambye, Montmartin-sur-Mer, Quettreville-sur-Sienne, Saint-Sauveur-Villages) et de 1 € par habitant pour toutes les autres, soit un total d'environ **107 000 €**.

La contribution de la communauté de communes, s'ajoutant aux nombreuses actions déjà déployées, serait d'environ **55 000 €**.

Une redistribution de masques est envisagée pour les commerçants s'il y a retour de lepidemie

Plan de financement prévisionnel :

Dépenses			Contributions	
Aides directes aux entreprises	42 000 €		Contributions communes	107 000 €
Opération bons d'achat	120 000 €		Contribution CMB	55 000 €
	162 000 €		Total	162 000 €

Ceci étant exposé et,

Vu le Régime cadre temporaire de l'Union Européenne (SA.56985 – 2020/N) pour le soutien aux entreprises,

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe),

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1511-2 et L.4251-13

Vu la loi n°2020-546 du 11 mai 2020 prorogeant l'état d'urgence sanitaire et complétant ses dispositions,

Vu la convention de délégation d'octroi d'aides directes aux entreprises entre la Région Normandie et la communauté de communes Coutances mer et bocage en date du __ juillet 2020,

Il est proposé au conseil communautaire de

- Porter création du fonds intercommunal de relance de l'économie et du commerce local,


- Autoriser le président à signer les décisions d'octroi d'aides aux entreprises,
- Désigner les 7 élus qui siègeront au comité d'engagement,
- Solliciter les participations des communes pour alimenter le fonds,
- Autoriser le président à signer les conventions correspondantes,
- Autoriser le président à signer la convention avec l'opérateur Keetiz chargé de la mise en œuvre de l'opération bons d'achat subventionnés, et ses éventuels avenants.

5- Dégrèvement exceptionnel de cotisation foncière des entreprises

L'article 3 du troisième projet de loi de finances rectificative pour 2020 permet aux communes et établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre d'octroyer une aide fiscale exceptionnelle, au titre de 2020, en faveur des entreprises de taille petite ou moyenne des secteurs du tourisme, de l'hôtellerie, de la restauration, de la culture, du transport aérien, du sport et de l'évènementiel qui ont été particulièrement affectés par le ralentissement de l'activité économique lié à l'épidémie de covid-19. Seront ainsi éligibles les entreprises de ces secteurs réalisant moins de 150 millions d'euros de chiffre d'affaires annuel hors taxes.

Les collectivités territoriales peuvent instaurer, par une délibération adoptée entre le 10 juin et le 31 juillet 2020, une réduction de cotisation foncière des entreprises (CFE) à hauteur des deux tiers de la cotisation établie au titre de 2020. Compte tenu du caractère exceptionnel de ce dispositif, celui-ci prendra la forme d'un dégrèvement dont le coût, en cas de délibération, sera partagé à parts égales entre la collectivité territoriale et l'État.

La direction départementale des finances publiques a effectué une simulation sur le territoire de la communauté de communes, étant précisé que cette simulation s'appuie sur une liste de codes activités NAF provisoire et non exhaustive¹. Le calcul du dégrèvement a été effectué en prenant en compte les bases d'imposition de CFE 2020 et les taux intégrés de CFE 2020 appliqués sur l'ensemble du territoire de la communauté de communes. Les résultats de la simulation sont les suivants :

- nombre d'établissements concernés par le dispositif : 185
- montant total du dégrèvement : 82 836 €  41000 pour la CMB

Le coût de la mesure pour Coutances mer et bocage serait donc d'environ 41 000 €. Le caractère indicatif de ces informations est particulièrement souligné.

Il est proposé au conseil communautaire de voter le dégrèvement de cotisation foncière des entreprises (CFE) pour tous les établissements pour lesquelles les conditions requises sont remplies.

¹ La liste définitive sera fixée par décret.

Les comptes administratifs complets sont disponibles en ligne à l'adresse : <https://www.coutancesmeretbocage.fr/lesélus/les-éléments-budgétaires/>

Introduction aux budgets de Coutances mer et bocage

Coutances mer et bocage dispose d'un budget principal et de 15 budgets annexes. Ces derniers sont répartis en trois axes thématiques :

- **Les budgets annexes liés au développement économique** : ces budgets correspondent aux missions économiques portées par Coutances mer et bocage. Il s'agit principalement des budgets de zones d'activités et zone conchylicole, créés lors de l'aménagement des zones. Les recettes principales de ces budgets sont les ventes des terrains. Ces budgets sont établis sur la nomenclature M14.
Un budget activités économiques retrace les actions menées auprès du milieu économique et donnant lieu à des locations. Il peut s'agir de locations de terrains (zones d'activités de Quettreville-sur-Sienne ou Blainville-sur-mer) ou de locations de bâtiments (ateliers-relais, crédits-baux...). Ce budget est également en M14.
Enfin, il comporte également un budget spécifique à la gestion du réseau eau de mer existant sur la zone conchylicole de Gouville-sur-mer. Ce service étant un SPIC (service public industriel et commercial), il est établi sur la nomenclature M4. Il est financé par les redevances versées par les clients du réseau eau de mer.
- **Les budgets annexes liés à l'environnement** : ils sont au nombre de trois.
Le budget SPANC (service public d'assainissement non collectif) est également un budget SPIC (M4). Il est financé par les redevances versées par les usagers du service.
Le budget GEMAPI retrace toutes les actions destinées à la préservation des milieux aquatiques, à la protection contre les inondations et la submersion marine. C'est un budget en nomenclature M14 financé par la taxe GEMAPI.
Le budget déchets ménagers retrace toutes les actions liées à la collecte et au traitement des déchets. C'est un budget en nomenclature M14 financé par la taxe d'enlèvement des ordures ménagères.
- **Les budgets annexes liés à la vie quotidienne** : ils sont au nombre de quatre.
Le budget ADS qui retrace l'activité du service autorisation droit des sols. Ce service apporte une prestation aux communes pour l'instruction des permis de construire. Le budget est financé par les prestations vendues aux communes. Ce budget est en nomenclature M14.
Le budget Augustine est un budget de gestion de l'ensemble immobilier Espace Hugues de Morville situé à Coutances. Il héberge les locaux de différents organismes : CPAM, pôle emploi, mission locale... dont une partie sont locataires de Coutances mer et bocage. Ce budget est en nomenclature M14.
Le budget cinémas qui retrace l'activité du SPIC (nomenclature M4). Les cinémas sont gérés par des associations auxquelles sont déléguées la gestion et l'exploitation des sites.
Le budget santé qui regroupe la gestion immobilière de tous les locaux de santé gérés par Coutances mer et bocage (pôle de santé de Coutances, maisons médicales de Saint-Sauveur-villages, de Gouville-sur-mer et de Gavray-sur-Sienne).

Puis le budget général...

Chaque budget implique 3votes : compte financier, compte administratif (le président doit sortir) et affectation du resultat
Je ne sais absolument pas à quoi cela correspond ?

6- Budget activités économiques : approbation du compte de gestion, du compte administratif et affectation définitive des résultats

Le compte de gestion 2019 du budget à comptabilité distincte activités économiques établi par madame la trésorière principale est le suivant :

Résultats budgétaires de l'exercice

49901 - CCBC BUDGET ECONOMIE CCMB

Exercice 2019

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	3 010 412,11	911 103,54	3 921 515,65
Titres de recette émis (b)	1 858 411,96	715 211,85	2 573 623,81
Réductions de titres (c)	59 999,70	77 357,16	137 356,86
Recettes nettes (d = b - c)	1 798 412,26	637 854,69	2 436 266,95
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	3 010 412,11	911 103,54	3 921 515,65
Mandats émis (f)	1 533 885,55	586 358,28	2 120 243,83
Annulations de mandats (g)	221,66	4 385,04	4 606,70
Depenses nettes (h = f - g)	1 533 663,89	581 973,24	2 115 637,13
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	264 748,37	55 881,45	320 629,82
(h - d) Déficit			

49901 - CCBC BUDGET ECONOMIE CCMB

Exercice 2019

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2018	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2019	RESULTAT DE L'EXERCICE 2019	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2019
I - Budget principal					
Investissement					
Fonctionnement					
TOTAL I					
II - Budgets des services à caractère administratif					
CCBC BUDGET ECONOMIE CCMB					
Investissement	-619 892,02		264 748,37		-355 143,65
Fonctionnement	157 822,33		55 881,45		213 703,78
Sous-Total	-462 069,69		320 629,82		-141 439,87
TOTAL II	-462 069,69		320 629,82		-141 439,87
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	-462 069,69		320 629,82		-141 439,87

La synthèse de l'exécution budgétaire 2019 du budget est jointe en annexe.

Les résultats du compte administratif sont conformes à ceux du compte de gestion.

Le budget primitif 2020 du budget activités économiques ayant été voté avec reprise anticipée des résultats 2019, les résultats figurant au compte administratif 2019 dudit budget sont strictement conformes aux résultats repris par anticipation (délibération n°2-1 de la séance du 12 février 2020).

Il est proposé au conseil communautaire de procéder à l'affectation définitive des résultats 2019 du budget activités économiques, dont le détail est indiqué ci-après :

BUDGET ANNEXE ACTIVITES ECONOMIQUES DE LA C.C. COUTANCES MER ET BOCAGE - AFFECTATION DEFINITIVE DES RESULTATS 2019

Résultats intégrés au Budget annexe Activités Economiques 2020

	Résultats 2019 repris par <u>anticipation</u> au Budget Primitif 2020 (Conseil Communautaire du 12/02/2020)	Résultats constatés au compte administratif 2019 - <u>Affectation définitive des</u> <u>résultats</u>	Ecart
Solde de la section de fonctionnement 2019	213 703,78 €	213 703,78 €	0,00 €
Solde de la section d'investissement 2019	-355 143,65 €	-355 143,65 €	0,00 €
Solde des restes à réaliser 2019	130 782,32 €	130 782,32 €	0,00 €
Besoin de financement de la section d'investissement	-224 361,33 €	-224 361,33 €	0,00 €
Report au RI 001	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Report au DI 001	355 143,65 €	355 143,65 €	0,00 €
Affectation au compte RI 1068	213 703,78 €	213 703,78 €	0,00 €
Affectation au compte RF 002	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Affectation au compte DF 002	0,00 €	0,00 €	0,00 €

Les crédits afférents étant conformes à ceux inscrits au budget primitif 2020 du budget activités économiques, il n'est pas nécessaire, pour le moment, de procéder au vote d'un budget supplémentaire ou d'une décision modificative.

Il est proposé au conseil de communauté :

- d'approuver le compte de gestion 2019 du budget activités économiques
- d'approuver le compte administratif 2019 du budget activités économiques
- d'affecter les résultats du budget activités économiques tels que présenté ci-dessus.

7- Budget zone d'activités Delasse : approbation du compte de gestion, du compte administratif et affectation définitive des résultats

Le compte de gestion 2019 du budget à comptabilité distincte zone d'activités Delasse établi par madame la trésorière principale est le suivant :

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	467 540,47	490 281,47	957 821,94
Titres de recette émis (b)	36 624,96	39 500,00	76 124,96
Réductions de titres (c)			
Recettes nettes (d = b - c)	36 624,96	39 500,00	76 124,96
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	467 540,47	490 281,47	957 821,94
Mandats émis (f)		39 500,00	39 500,00
Annulations de mandats (g)			
Depenses nettes (h = f - g)		39 500,00	39 500,00
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	36 624,96		36 624,96
(h - d) Déficit			

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2018	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2019	RESULTAT DE L'EXERCICE 2019	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2019
I - Budget principal					
Investissement					
Fonctionnement					
TOTAL I					
II - Budgets des services à caractère administratif					
CCBC ZA DE DELASSE CCCMB					
Investissement	-53 369,90		36 624,96		-16 744,94
Fonctionnement					
Sous-Total	-53 369,90		36 624,96		-16 744,94
TOTAL II	-53 369,90		36 624,96		-16 744,94
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	-53 369,90		36 624,96		-16 744,94

La synthèse de l'exécution budgétaire 2019 du budget est jointe en annexe.

Les résultats du compte administratif sont conformes à ceux du compte de gestion.

Le budget primitif 2020 du budget zone d'activités Delasse ayant été voté avec reprise anticipée des résultats 2019, les résultats figurant au compte administratif 2019 dudit budget sont strictement conformes aux résultats repris par anticipation (délibération n°3-1 de la séance du 12 février 2020).

Il est proposé au conseil communautaire de procéder à l'affectation définitive des résultats 2019 du budget zone d'activités Delasse, dont le détail est indiqué ci-après :

BUDGET ANNEXE ZA DELASSE DE LA C.C. COUTANCES MER ET BOCAGE - AFFECTATION DEFINITIVE DES RESULTATS 2019
Résultats intégrés au Budget annexe ZA Delasse 2020

	Résultats 2019 repris par anticipation au Budget Primitif 2020 (Conseil Communautaire du 12/02/2020)	Résultats constatés au compte administratif 2019 - Affectation définitive des résultats	Ecart
Solde de la section de fonctionnement 2019	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Solde de la section d'investissement 2019	-16 744,94 €	-16 744,94 €	0,00 €
Solde des restes à réaliser 2019	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Besoin de financement de la section d'investissement	16 744,94 €	16 744,94 €	0,00 €
Report au RI 001	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Report au DI 001	16 744,94 €	16 744,94 €	0,00 €
Affectation au compte RI 1068	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Affectation au compte RF 002	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Affectation au compte DF 002	0,00 €	0,00 €	0,00 €

Les crédits afférents étant conformes à ceux inscrits au budget primitif 2020 du budget zone d'activités Delasse, il n'est pas nécessaire, pour le moment, de procéder au vote d'un budget supplémentaire ou d'une décision modificative.

Il est proposé au conseil de communauté :

- d'approuver le compte de gestion 2019 du budget zone d'activités Delasse
- d'approuver le compte administratif 2019 du budget zone d'activités Delasse
- d'affecter les résultats du budget zone d'activités Delasse tels que présenté ci-dessus.

8- Budget zone artisanale de Gouville-sur-mer : approbation du compte de gestion, du compte administratif et affectation définitive des résultats

Le compte de gestion 2019 du budget à comptabilité distincte zone artisanale de Gouville-sur-mer établi par madame la trésorière principale est le suivant :

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	121 784,85	126 184,85	247 969,70
Titres de recette émis (b)	1 852,00		1 852,00
Réductions de titres (c)	1 852,00		1 852,00
Recettes nettes (d = b - c)			
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	121 784,85	126 184,85	247 969,70
Mandats émis (f)		5 321,00	5 321,00
Annulations de mandats (g)		3 469,00	3 469,00
Depenses nettes (h = f - g)		1 852,00	1 852,00
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent			
(h - d) Déficit		1 852,00	1 852,00

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2018	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2019	RESULTAT DE L'EXERCICE 2019	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2019
I - Budget principal					
Investissement					
Fonctionnement					
TOTAL I					
II - Budgets des services à caractère administratif					
ZA GOUVILLE CCMB					
Investissement	-121 784,85				-121 784,85
Fonctionnement			-1 852,00		-1 852,00
Sous-Total	-121 784,85		-1 852,00		-123 636,85
TOTAL II	-121 784,85		-1 852,00		-123 636,85
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	-121 784,85		-1 852,00		-123 636,85

La synthèse de l'exécution budgétaire 2019 du budget est jointe en annexe.

Les résultats du compte administratif sont conformes à ceux du compte de gestion.

Le budget primitif 2020 du budget zone artisanale de Gouville-sur-mer ayant été voté avec reprise anticipée des résultats 2019, les résultats figurant au compte administratif 2019 dudit budget sont strictement conformes aux résultats repris par anticipation (délibération n°4-1 de la séance du 12 février 2020).

Il est proposé au conseil communautaire de procéder à l'affectation définitive des résultats 2019 du budget zone artisanale de Gouville-sur-mer, dont le détail est indiqué ci-après :

BUDGET ANNEXE ZA GOUVILLE LOT. ARTISANAL DE LA C.C. COUTANCES MER ET BOCAGE - AFFECTATION DEFINITIVE DES RESULTATS 2019

Résultats intégrés au Budget annexe ZA Gouville Lotissement Artisanal 2020

	Résultats 2019 repris par anticipation au Budget Primitif 2020 (Conseil Communautaire du 12/02/2020)	Résultats constatés au compte administratif 2019 - Affectation définitive des résultats	Ecart
Solde de la section de fonctionnement 2019	-1 852,00 €	-1 852,00 €	0,00 €
Solde de la section d'investissement 2019	-121 784,85 €	-121 784,85 €	0,00 €
Solde des restes à réaliser 2019	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Besoin de financement de la section d'investissement	121 784,85 €	121 784,85 €	0,00 €
Report au RI 001	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Report au DI 001	121 784,85 €	121 784,85 €	0,00 €
Affectation au compte RI 1068	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Affectation au compte RF 002	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Affectation au compte DF 002	1 852,00 €	1 852,00 €	0,00 €

Les crédits afférents étant conformes à ceux inscrits au budget primitif 2020 du budget zone artisanale de Gouville-sur-mer, il n'est pas nécessaire, pour le moment, de procéder au vote d'un budget supplémentaire ou d'une décision modificative.

Il est proposé au conseil de communauté :

- d'approuver le compte de gestion 2019 du budget zone artisanale de Gouville-sur-mer
- d'approuver le compte administratif 2019 du budget zone artisanale de Gouville-sur-mer
- d'affecter les résultats du budget zone artisanale de Gouville-sur-mer tels que présenté ci-dessus.

9- Budget zone d'activités Saint-Pierre de Coutances : approbation du compte de gestion, du compte administratif et affectation définitive des résultats

Le compte de gestion 2019 du budget à comptabilité distincte zone d'activités Saint-Pierre de Coutances établi par madame la trésorière principale est le suivant :

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	632 194,79	704 410,79	1 336 605,58
Titres de recette émis (b)		38 215,59	38 215,59
Réductions de titres (c)			
Recettes nettes (d = b - c)		38 215,59	38 215,59
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	632 194,79	704 410,79	1 336 605,58
Mandats émis (f)	38 215,21	38 384,65	76 599,86
Annulations de mandats (g)			
Depenses nettes (h = f - g)	38 215,21	38 384,65	76 599,86
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent			
(h - d) Déficit	38 215,21	169,06	38 384,27

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2018	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2019	RESULTAT DE L'EXERCICE 2019	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2019
I - Budget principal					
Investissement					
Fonctionnement					
TOTAL I					
II - Budgets des services à caractère administratif					
CCBC ZA ST PIERRE CCCMB					
Investissement	-27 189,99		-38 215,21		-65 405,20
Fonctionnement			-169,06		-169,06
Sous-Total	-27 189,99		-38 384,27		-65 574,26
TOTAL II	-27 189,99		-38 384,27		-65 574,26
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	-27 189,99		-38 384,27		-65 574,26

La synthèse de l'exécution budgétaire 2019 du budget est jointe en annexe.

Les résultats du compte administratif sont conformes à ceux du compte de gestion.

Le budget primitif 2020 du budget zone d'activités Saint-Pierre de Coutances ayant été voté avec reprise anticipée des résultats 2019, les résultats figurant au compte administratif 2019 dudit budget sont strictement conformes aux résultats repris par anticipation (délibération n°5-1 de la séance du 12 février 2020). Il est proposé au conseil communautaire de procéder à l'affectation définitive des résultats 2019 du budget zone d'activités Saint-Pierre de Coutances, dont le détail est indiqué ci-après :

BUDGET ANNEXE ZA SAINT-PIERRE DE LA C.C. COUTANCES MER ET BOCAGE - AFFECTATION DEFINITIVE DES RESULTATS 2019

Résultats intégrés au Budget annexe ZA Saint-Pierre 2020

	Résultats 2019 repris par anticipation au Budget Primitif 2020 (Conseil Communautaire du 12/02/2020)	Résultats constatés au compte administratif 2019 - Affectation définitive des résultats	Ecart
Solde de la section de fonctionnement 2019	-169,06 €	-169,06 €	0,00 €
Solde de la section d'investissement 2019	-65 405,20 €	-65 405,20 €	0,00 €
Solde des restes à réaliser 2019	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Besoin de financement de la section d'investissement	65 405,20 €	65 405,20 €	0,00 €
Report au RI 001	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Report au DI 001	65 405,20 €	65 405,20 €	0,00 €
Affectation au compte RI 1068	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Affectation au compte RF 002	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Affectation au compte DF 002	169,06 €	169,06 €	0,00 €

Les crédits afférents étant conformes à ceux inscrits au budget primitif 2020 du budget zone d'activités Saint-Pierre de Coutances, il n'est pas nécessaire, pour le moment, de procéder au vote d'un budget supplémentaire ou d'une décision modificative.

Il est proposé au conseil de communauté :

- d'approuver le compte de gestion 2019 du budget zone d'activités Saint-Pierre de Coutances
- d'approuver le compte administratif 2019 du budget zone d'activités Saint-Pierre de Coutances
- d'affecter les résultats du budget zone d'activités Saint-Pierre de Coutances tels que présenté ci-dessus.

10- Budget zone d'activités du château de la mare : approbation du compte de gestion, du compte administratif et affectation définitive des résultats

Le compte de gestion 2019 du budget à comptabilité distincte zone d'activité de château de la mare établi par madame la trésorière principale est le suivant :

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	489 989,20	566 026,10	1 056 015,30
Titres de recette émis (b)	42 006,49	62 819,18	104 825,67
Réductions de titres (c)			
Recettes nettes (d = b - c)	42 006,49	62 819,18	104 825,67
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	489 989,20	566 026,10	1 056 015,30
Mandats émis (f)	28 106,24	62 819,18	90 925,42
Annulations de mandats (g)			
Depenses nettes (h = f - g)	28 106,24	62 819,18	90 925,42
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	13 900,25		13 900,25
(h - d) Déficit			

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2018	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2019	RESULTAT DE L'EXERCICE 2019	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2019
I - Budget principal					
Investissement					
Fonctionnement					
TOTAL I					
II - Budgets des services à caractère administratif					
ZA CHATEAU DE LA MARE CCMB					
Investissement	-113 970,96		13 900,25		-100 070,71
Fonctionnement					
Sous-Total	-113 970,96		13 900,25		-100 070,71
TOTAL II	-113 970,96		13 900,25		-100 070,71
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	-113 970,96		13 900,25		-100 070,71

La synthèse de l'exécution budgétaire 2019 du budget est jointe en annexe.

Les résultats du compte administratif sont conformes à ceux du compte de gestion.

Le budget primitif 2020 du budget zone d'activité de château de la mare ayant été voté avec reprise anticipée des résultats 2019, les résultats figurant au compte administratif 2019 dudit budget sont strictement conformes aux résultats repris par anticipation (délibération n°6-1 de la séance du 12 février 2020). Il est proposé au conseil communautaire de procéder à l'affectation définitive des résultats 2019 du budget zone d'activité de château de la mare, dont le détail est indiqué ci-après :

BUDGET ANNEXE ZA CHÂTEAU DE LA MARE DE LA C.C. COUTANCES MER ET BOCAGE - AFFECTATION DEFINITIVE DES RESULTATS 2019
Résultats intégrés au Budget annexe ZA Château de la Mare 2020

	Résultats 2019 repris par anticipation au Budget Primitif 2020 (Conseil Communautaire du 12/02/2020)	Résultats constatés au compte administratif 2019 - Affectation définitive des résultats	Ecart
Solde de la section de fonctionnement 2019	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Solde de la section d'investissement 2019	-100 070,71 €	-100 070,71 €	0,00 €
Solde des restes à réaliser 2019	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Besoin de financement de la section d'investissement	100 070,71 €	100 070,71 €	0,00 €
Report au RI 001	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Report au DI 001	100 070,71 €	100 070,71 €	0,00 €
Affectation au compte RI 1068	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Affectation au compte RF 002	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Affectation au compte DF 002	0,00 €	0,00 €	0,00 €

Les crédits afférents étant conformes à ceux inscrits au budget primitif 2020 du budget zone d'activité de château de la mare, il n'est pas nécessaire, pour le moment, de procéder au vote d'un budget supplémentaire ou d'une décision modificative.

Il est proposé au conseil de communauté :

- d'approuver le compte de gestion 2019 du budget zone d'activité de château de la mare
- d'approuver le compte administratif 2019 du budget zone d'activité de château de la mare
- d'affecter les résultats du budget zone d'activité de château de la mare tels que présenté ci-dessus.

11- Budget zone d'activité de Regnéville-sur-mer : approbation du compte de gestion, du compte administratif et affectation définitive des résultats

Le compte de gestion 2019 du budget à comptabilité distincte zone d'activités de Regnéville-sur-mer établi par madame la trésorière principale est le suivant :

Problème de permis de conduire refusés...mais c'était l'ancienne municipalité...donc on verra avec la nouvelle !

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	184 056,95	203 479,27	387 536,22
Titres de recette émis (b)	2 274,20	2 166,87	4 441,07
Réductions de titres (c)	2 274,20		2 274,20
Recettes nettes (d = b - c)		2 166,87	2 166,87
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	184 056,95	203 479,27	387 536,22
Mandats émis (f)	12 997,64	4 616,54	17 614,18
Annulations de mandats (g)		2 342,34	2 342,34
Depenses nettes (h = f - g)	12 997,64	2 274,20	15 271,84
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent			
(h - d) Déficit	12 997,64	107,33	13 104,97

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2018	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2019	RESULTAT DE L'EXERCICE 2019	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2019
I - Budget principal					
Investissement					
Fonctionnement					
TOTAL I					
II - Budgets des services à caractère administratif					
ZA REGNEVILLE CCMB					
Investissement	33 949,68		-12 997,64		20 952,04
Fonctionnement			-107,33		-107,33
Sous-Total	33 949,68		-13 104,97		20 844,71
TOTAL II	33 949,68		-13 104,97		20 844,71
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	33 949,68		-13 104,97		20 844,71

La synthèse de l'exécution budgétaire 2019 du budget est jointe en annexe.

Les résultats du compte administratif sont conformes à ceux du compte de gestion.

Le budget primitif 2020 du budget zone d'activités de Regnéville-sur-mer ayant été voté avec reprise anticipée des résultats 2019, les résultats figurant au compte administratif 2019 dudit budget sont strictement conformes aux résultats repris par anticipation (délibération n°7-1 de la séance du 12 février 2020).

Il est proposé au conseil communautaire de procéder à l'affectation définitive des résultats 2019 du budget zone d'activités de Regnéville-sur-mer, dont le détail est indiqué ci-après :

BUDGET ANNEXE ZA REGNEVILLE DE LA C.C. COUTANCES MER ET BOCAGE - AFFECTATION DEFINITIVE DES RESULTATS 2019
Résultats intégrés au Budget annexe ZA Regnéville 2020

	Résultats 2019 repris par anticipation au Budget Primitif 2020 (Conseil Communautaire du 12/02/2020)	Résultats constatés au compte administratif 2019 - Affectation définitive des résultats	Ecart
Solde de la section de fonctionnement 2019	-107,33 €	-107,33 €	0,00 €
Solde de la section d'investissement 2019	20 952,04 €	20 952,04 €	0,00 €
Solde des restes à réaliser 2019	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Besoin de financement de la section d'investissement	-20 952,04 €	-20 952,04 €	0,00 €
Report au RI 001	20 952,04 €	20 952,04 €	0,00 €
Report au DI 001	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Affectation au compte RI 1068	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Affectation au compte RF 002	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Affectation au compte DF 002	107,33 €	107,33 €	0,00 €

Les crédits afférents étant conformes à ceux inscrits au budget primitif 2020 du budget zone d'activités de Regnéville-sur-mer, il n'est pas nécessaire, pour le moment, de procéder au vote d'un budget supplémentaire ou d'une décision modificative.

Il est proposé au conseil de communauté :

- d'approuver le compte de gestion 2019 du budget zone d'activités de Regnéville-sur-mer
- d'approuver le compte administratif 2019 du budget zone d'activités de Regnéville-sur-mer
- d'affecter les résultats du budget zone d'activités de Regnéville-sur-mer tels que présenté ci-dessus.

12- Budget zone conchylicole Gouville-sur-mer : approbation du compte de gestion, du compte administratif et affectation définitive des résultats

Le compte de gestion 2019 du budget à comptabilité distincte zone conchylicole Gouville-sur-mer établi par madame la trésorière principale est le suivant :

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	168 229,01	214 051,31	382 280,32
Titres de recette émis (b)	35 315,83	46 980,98	82 296,81
Réductions de titres (c)			
Recettes nettes (d = b - c)	35 315,83	46 980,98	82 296,81
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	168 229,01	214 051,31	382 280,32
Mandats émis (f)	14 573,57	47 632,48	62 206,05
Annulations de mandats (g)			
Depenses nettes (h = f - g)	14 573,57	47 632,48	62 206,05
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	20 742,26		20 090,76
(h - d) Déficit		651,50	

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2018	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2019	RESULTAT DE L'EXERCICE 2019	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2019
I - Budget principal					
Investissement					
Fonctionnement					
TOTAL I					
II - Budgets des services à caractère administratif					
ZA CC ST MALO CCMB					
Investissement	82 197,70		20 742,26		102 939,96
Fonctionnement			-651,50		-651,50
Sous-Total	82 197,70		20 090,76		102 288,46
TOTAL II	82 197,70		20 090,76		102 288,46
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	82 197,70		20 090,76		102 288,46

La synthèse de l'exécution budgétaire 2019 du budget est jointe en annexe.

Les résultats du compte administratif sont conformes à ceux du compte de gestion.

Le budget primitif 2020 du budget zone conchylicole Gouville-sur-mer ayant été voté avec reprise anticipée des résultats 2019, les résultats figurant au compte administratif 2019 dudit budget sont strictement conformes aux résultats repris par anticipation (délibération n°8-1 de la séance du 12 février 2020).

Il est proposé au conseil communautaire de procéder à l'affectation définitive des résultats 2019 du budget zone conchylicole Gouville-sur-mer, dont le détail est indiqué ci-après :

BUDGET ANNEXE ZA GOUVILLE ZONE CONCHYLICOLE DE LA C.C. COUTANCES MER ET BOCAGE - AFFECTATION DEFINITIVE DES RESULTATS 2019
Résultats intégrés au Budget annexe ZA Gouville Zone Conchylicole 2020

	Résultats 2019 repris par anticipation au Budget Primitif 2020 (Conseil Communautaire du 12/02/2020)	Résultats constatés au compte administratif 2019 - Affectation définitive des résultats	Ecarts
Solde de la section de fonctionnement 2019	-651,50 €	-651,50 €	0,00 €
Solde de la section d'investissement 2019	102 939,96 €	102 939,96 €	0,00 €
Solde des restes à réaliser 2019	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Besoin de financement de la section d'investissement	-102 939,96 €	-102 939,96 €	0,00 €
Report au RI 001	102 939,96 €	102 939,96 €	0,00 €
Report au DI 001	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Affectation au compte RI 1068	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Affectation au compte RF 002	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Affectation au compte DF 002	651,50 €	651,50 €	0,00 €

Les crédits afférents étant conformes à ceux inscrits au budget primitif 2020 du budget zone conchylicole Gouville-sur-mer, il n'est pas nécessaire, pour le moment, de procéder au vote d'un budget supplémentaire ou d'une décision modificative.

Il est proposé au conseil de communauté :

- d'approuver le compte de gestion 2019 du budget zone conchylicole Gouville-sur-mer
- d'approuver le compte administratif 2019 du budget zone conchylicole Gouville-sur-mer
- d'affecter les résultats du budget zone conchylicole Gouville-sur-mer tels que présenté ci-dessus.

13- Budget réseau eau de mer : approbation du compte de gestion, du compte administratif et affectation définitive des résultats

Le compte de gestion 2019 du budget à comptabilité distincte réseau eau de mer établi par madame la trésorière principale est le suivant :

Résultats budgétaires de l'exercice

49911 - EAU DE MER CC ST MALO CCMB

Exercice 2019

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	38 427,30	144 378,72	182 806,02
Titres de recette émis (b)	14 441,58	57 709,20	72 150,78
Réductions de titres (c)			
Recettes nettes (d = b - c)	14 441,58	57 709,20	72 150,78
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	38 427,30	144 378,72	182 806,02
Mandats émis (f)	10 987,15	71 340,38	82 327,53
Annulations de mandats (g)		8 213,98	8 213,98
Depenses nettes (h = f - g)	10 987,15	63 126,40	74 113,55
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	3 454,43		
(h - d) Déficit		5 417,20	1 962,77

49911 - EAU DE MER CC ST MALO CCMB

Exercice 2019

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2018	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2019	RESULTAT DE L'EXERCICE 2019	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2019
I - Budget principal					
Investissement					
Fonctionnement					
TOTAL I					
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
EAU DE MER CC ST MALO CCMB					
Investissement	-19 927,30		3 454,43		-16 472,87
Fonctionnement	14 441,58	14 441,58	-5 417,20		-5 417,20
Sous-Total	-5 485,72	14 441,58	-1 962,77		-21 890,07
TOTAL III	-5 485,72	14 441,58	-1 962,77		-21 890,07
TOTAL I + II + III	-5 485,72	14 441,58	-1 962,77		-21 890,07

La synthèse de l'exécution budgétaire 2019 du budget est jointe en annexe.

Les résultats du compte administratif sont conformes à ceux du compte de gestion.

Le budget primitif 2020 du budget réseau eau de mer ayant été voté avec reprise anticipée des résultats 2019, les résultats figurant au compte administratif 2019 dudit budget sont strictement conformes aux résultats repris par anticipation (délibération n°9-1 de la séance du 12 février 2020).

Il est proposé au conseil communautaire de procéder à l'affectation définitive des résultats 2019 du budget réseau eau de mer, dont le détail est indiqué ci-après :

BUDGET ANNEXE RESEAU EAU DE MER DE LA C.C. COUTANCES MER ET BOCAGE - AFFECTATION DEFINITIVE DES RESULTATS 2019

Résultats intégrés au Budget annexe Réseau Eau de Mer 2020

	Résultats 2019 repris par anticipation au Budget Primitif 2020 (Conseil Communautaire du 12/02/2020)	Résultats constatés au compte administratif 2019 - Affectation définitive des résultats	Ecart
Solde de la section de fonctionnement 2019	-5 417,20 €	-5 417,20 €	0,00 €
Solde de la section d'investissement 2019	-16 472,87 €	-16 472,87 €	0,00 €
Solde des restes à réaliser 2019	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Besoin de financement de la section d'investissement	16 472,87 €	16 472,87 €	0,00 €
Report au RI 001	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Report au DI 001	16 472,87 €	16 472,87 €	0,00 €
Affectation au compte RI 1068	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Affectation au compte RF 002	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Affectation au compte DF 002	5 417,20 €	5 417,20 €	0,00 €

Les crédits afférents étant conformes à ceux inscrits au budget primitif 2020 du budget réseau eau de mer, il n'est pas nécessaire, pour le moment, de procéder au vote d'un budget supplémentaire ou d'une décision modificative.

Il est proposé au conseil de communauté :

- d'approuver le compte de gestion 2019 du budget réseau eau de mer
- d'approuver le compte administratif 2019 du budget réseau eau de mer
- d'affecter les résultats du budget réseau eau de mer tels que présenté ci-dessus.

14- Budget SPANC : approbation du compte de gestion, du compte administratif et affectation définitive des résultats

Le compte de gestion 2019 du budget à comptabilité distincte SPANC établi par madame la trésorière principale est le suivant :

Résultats budgétaires de l'exercice

49912 - SPANC CCCMB

Exercice 2019

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	817 753,27	191 268,45	1 009 021,72
Titres de recette émis (b)	712 027,00	118 217,87	830 244,87
Réductions de titres (c)		4 190,00	4 190,00
Recettes nettes (d = b - c)	712 027,00	114 027,87	826 054,87
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	797 032,16	191 268,45	988 300,61
Mandats émis (f)	229 609,00	124 076,77	353 685,77
Annulations de mandats (g)			
Depenses nettes (h = f - g)	229 609,00	124 076,77	353 685,77
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	482 418,00		472 369,10
(h - d) Déficit		10 048,90	

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

49912 - SPANC CCCMB

Exercice 2019

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2018	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2019	RESULTAT DE L'EXERCICE 2019	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2019
I - Budget principal					
Investissement	-9 203,16		482 418,00		473 214,84
Fonctionnement	33 004,45		-10 048,90		22 955,55
TOTAL I	23 801,29		472 369,10		496 170,39
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	23 801,29		472 369,10		496 170,39

La synthèse de l'exécution budgétaire 2019 du budget est jointe en annexe.

Les résultats du compte administratif sont conformes à ceux du compte de gestion.

Le budget primitif 2020 du budget SPANC ayant été voté avec reprise anticipée des résultats 2019, les résultats figurant au compte administratif 2019 dudit budget sont strictement conformes aux résultats repris par anticipation (délibération n°10-1 de la séance du 12 février 2020).

Il est proposé au conseil communautaire de procéder à l'affectation définitive des résultats 2019 du budget SPANC, dont le détail est indiqué ci-après :

BUDGET ANNEXE SPANC DE LA C.C. COUTANCES MER ET BOCAGE - AFFECTATION DEFINITIVE DES RESULTATS 2019
Résultats intégrés au Budget annexe SPANC 2020

	Résultats 2019 repris par anticipation au Budget Primitif 2020 (Conseil Communautaire du 12/02/2020)	Résultats constatés au compte administratif 2019 - Affectation définitive des résultats	Ecart
Solde de la section de fonctionnement 2019	22 955,55 €	22 955,55 €	0,00 €
Solde de la section d'investissement 2019	473 214,84 €	473 214,84 €	0,00 €
Solde des restes à réaliser 2019	69 931,00 €	69 931,00 €	0,00 €
Besoin de financement de la section d'investissement	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Report au RI 001	473 214,84 €	473 214,84 €	0,00 €
Report au DI 001	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Affectation au compte RI 1068	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Affectation au compte RF 002	22 955,55 €	22 955,55 €	0,00 €
Affectation au compte DF 002	0,00 €	0,00 €	0,00 €

Les crédits afférents étant conformes à ceux inscrits au budget primitif 2020 du budget SPANC, il n'est pas nécessaire, pour le moment, de procéder au vote d'un budget supplémentaire ou d'une décision modificative.

Il est proposé au conseil de communauté :

- d'approuver le compte de gestion 2019 du budget SPANC
- d'approuver le compte administratif 2019 du budget SPANC
- d'affecter les résultats du budget SPANC tels que présenté ci-dessus.

15- Budget GEMAPI : approbation du compte de gestion, du compte administratif et affectation définitive des résultats

Le compte de gestion 2019 du budget à comptabilité distincte GEMAPI établi par madame la trésorière principale est le suivant :

Résultats budgétaires de l'exercice

49918 - GEMAPI CCCMB

Exercice 2019

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	1 343 476,61	1 138 867,50	2 482 344,11
Titres de recette émis (b)	209 872,36	687 429,54	897 301,90
Réductions de titres (c)	2 014,00		2 014,00
Recettes nettes (d = b - c)	207 858,36	687 429,54	895 287,90
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	1 343 476,61	1 138 867,50	2 482 344,11
Mandats émis (f)	99 439,02	307 367,09	406 806,11
Annulations de mandats (g)		26 848,57	26 848,57
Depenses nettes (h = f - g)	99 439,02	280 518,52	379 957,54
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	108 419,34	406 911,02	515 330,36
(h - d) Déficit			

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

49918 - GEMAPI CCCMB

Exercice 2019

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2018	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2019	RESULTAT DE L'EXERCICE 2019	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2019
I - Budget principal					
Investissement					
Fonctionnement					
TOTAL I					
II - Budgets des services à caractère administratif GEMAPI CCCMB					
Investissement	-152 300,70		108 419,34	-3 989,94	-47 871,30
Fonctionnement	547 349,41	71 248,31	406 911,02	32 866,40	915 878,52
Sous-Total	395 048,71	71 248,31	515 330,36	28 876,46	868 007,22
TOTAL II	395 048,71	71 248,31	515 330,36	28 876,46	868 007,22
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	395 048,71	71 248,31	515 330,36	28 876,46	868 007,22

intégration budget syndicat mixte de la Souilles le 27/2/2019

La synthèse de l'exécution budgétaire 2019 du budget est jointe en annexe.

Les résultats du compte administratif sont conformes à ceux du compte de gestion.

Le budget primitif 2020 du budget GEMAPI ayant été voté avec reprise anticipée des résultats 2019, les résultats figurant au compte administratif 2019 dudit budget sont strictement conformes aux résultats repris par anticipation (délibération n°11-1 de la séance du 12 février 2020).

Il est proposé au conseil communautaire de procéder à l'affectation définitive des résultats 2019 du budget GEMAPI, dont le détail est indiqué ci-après :

BUDGET ANNEXE GEMAPI DE LA C.C. COUTANCES MER ET BOCAGE - AFFECTATION DEFINITIVE DES RESULTATS 2019
Résultats intégrés au Budget annexe GEMAPI 2020*

	Résultats 2019 repris par anticipation au Budget Primitif 2020 (Conseil Communautaire du 12/02/2020)	Résultats constatés au compte administratif 2019 - Affectation définitive des résultats	Ecart
Solde de la section de fonctionnement 2019	915 878,52 €	915 878,52 €	0,00 €
Solde de la section d'investissement 2019	-47 871,30 €	-47 871,30 €	0,00 €
Solde des restes à réaliser 2019	9 136,59 €	9 136,59 €	0,00 €
Besoin de financement de la section d'investissement	-38 734,71 €	-38 734,71 €	0,00 €
Report au RI 001	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Report au DI 001	47 871,30 €	47 871,30 €	0,00 €
Affectation au compte RI 1068	38 734,71 €	38 734,71 €	0,00 €
Affectation au compte RF 002	877 143,81 €	877 143,81 €	0,00 €
Affectation au compte DF 002	0,00 €	0,00 €	0,00 €

*y compris les résultats SM Soulles

Les crédits afférents étant conformes à ceux inscrits au budget primitif 2020 du budget GEMAPI, il n'est pas nécessaire, pour le moment, de procéder au vote d'un budget supplémentaire ou d'une décision modificative.

Il est proposé au conseil de communauté :

- d'approuver le compte de gestion 2019 du budget GEMAPI
- d'approuver le compte administratif 2019 du budget GEMAPI
- d'affecter les résultats du budget GEMAPI tels que présenté ci-dessus.

16- Budget syndicat mixte de la Soulles : affectation définitive des résultats 2018

Le compte de gestion et le compte administratif 2018 du syndicat mixte de Soulles ont été votés par le comité syndical lors de sa séance du 26 février 2019. Conformément à l'arrêté préfectoral de dissolution du Syndicat daté du 18 décembre 2018, la communauté de communes Coutances Mer et Bocage reprend l'actif et le passif du syndicat, et donc, notamment, les résultats comptables constatés à la clôture de l'exercice.

Le Budget primitif 2019 GEMAPI ayant été voté avec reprise anticipée des résultats 2018 du syndicat, les résultats figurant au compte administratif 2018 du syndicat sont strictement conformes aux résultats repris par anticipation, et doivent être affectés définitivement.

Il est proposé au Conseil Communautaire de procéder à l'affectation définitive des résultats 2018 du Syndicat Mixte de la Soulles au sein du Budget annexe GEMAPI, dont le détail est indiqué ci-après :

BUDGET DU SYNDICAT MIXTE DE LA SOULLES - AFFECTATION DEFINITIVE DES RESULTATS 2018

Résultats intégrés au Budget annexe GEMAPI 2019

	Résultats 2018 repris par anticipation au Budget Primitif 2019 (Conseil Communautaire du 13/02/2019)	Résultats constatés au compte administratif 2018 (voté par le Syndicat) - Affectation définitive des résultats	Ecart
Solde de la section de fonctionnement 2018	32 866,40 €	32 866,40 €	0,00 €
Solde de la section d'investissement 2018	-3 989,94 €	-3 989,94 €	0,00 €
Solde des restes à réaliser 2018	-24 283,41 €	-24 283,41 €	0,00 €
Besoin de financement de la section d'investissement	28 273,35 €	28 273,35 €	0,00 €
Report au RI 001	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Report au DI 001	3 989,94 €	3 989,94 €	0,00 €
Affectation au compte RI 1068	28 273,35 €	28 273,35 €	0,00 €
Affectation au compte RF 002	4 593,05 €	4 593,05 €	0,00 €
Affectation au compte DF 002	0,00 €	0,00 €	0,00 €

Il est proposé au conseil de communauté d'affecter les résultats 2018 du budget du syndicat mixte de la Souilles tels que présenté ci-dessus au sein du budget annexe GEMAPI.

17- Budget déchets ménagers : approbation du compte de gestion, du compte administratif et affectation définitive des résultats

Le compte de gestion 2019 du budget à comptabilité distincte déchets ménagers établi par madame la trésorière principale est le suivant :

Résultats budgétaires de l'exercice

49902 - CCBC GESTION DECHETS CCMB

Exercice 2019

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	444 916,07	4 792 580,47	5 237 496,54
Titres de recette émis (b)	124 271,44	4 434 603,94	4 558 875,38
Réductions de titres (c)		7 104,22	7 104,22
Recettes nettes (d = b - c)	124 271,44	4 427 499,72	4 551 771,16
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	348 633,36	4 792 580,47	5 141 213,83
Mandats émis (f)	334 572,75	4 563 956,23	4 898 528,98
Annulations de mandats (g)		6 302,30	6 302,30
Depenses nettes (h = f - g)	334 572,75	4 557 653,93	4 892 226,68
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent			
(h - d) Déficit	210 301,31	130 154,21	340 455,52

49902 - CCBC GESTION DECHETS CCMB

Exercice 2019

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2018	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2019	RESULTAT DE L'EXERCICE 2019	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2019
I - Budget principal					
Investissement					
Fonctionnement					
TOTAL I					
II - Budgets des services à caractère administratif					
CCBC GESTION DECHETS CCMB					
Investissement	324 376,63		-210 301,31		114 075,32
Fonctionnement	505 263,56		-130 154,21		375 109,35
Sous-Total	829 640,19		-340 455,52		489 184,67
TOTAL II	829 640,19		-340 455,52		489 184,67
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	829 640,19		-340 455,52		489 184,67

La synthèse de l'exécution budgétaire 2019 du budget est jointe en annexe.

400% d'augmentation sur 5 ans. La Perel (?syndicat de collecte et traitement des déchets) devrait être dissoute fin 2021. Un audit est en cours...peu d'infos sinon que...tout va bien !

Les résultats du compte administratif sont conformes à ceux du compte de gestion.

Le budget primitif 2020 du budget déchets ménagers ayant été voté avec reprise anticipée des résultats 2019, les résultats figurant au compte administratif 2019 dudit budget sont strictement conformes aux résultats repris par anticipation (délibération n°13-1 de la séance du 12 février 2020).

Il est proposé au conseil communautaire de procéder à l'affectation définitive des résultats 2019 du budget déchets ménagers, dont le détail est indiqué ci-après :

BUDGET ANNEXE DECHETS MENAGERS DE LA C.C. COUTANCES MER ET BOCAGE - AFFECTATION DEFINITIVE DES RESULTATS 2019
Résultats intégrés au Budget annexe Déchets Ménagers 2020

	Résultats 2019 repris par anticipation au Budget Primitif 2020 (Conseil Communautaire du 12/02/2020)	Résultats constatés au compte administratif 2019 - Affectation définitive des résultats	Ecart
Solde de la section de fonctionnement 2019	375 109,35 €	375 109,35 €	0,00 €
Solde de la section d'investissement 2019	114 075,32 €	114 075,32 €	0,00 €
Solde des restes à réaliser 2019	-2 919,00 €	-2 919,00 €	0,00 €
Besoin de financement de la section d'investissement	0,00 €		0,00 €
Report au RI 001	114 075,32 €	114 075,32 €	0,00 €
Report au DI 001	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Affectation au compte RI 1068	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Affectation au compte RF 002	375 109,35 €	375 109,35 €	0,00 €
Affectation au compte DF 002	0,00 €	0,00 €	0,00 €

Les crédits afférents étant conformes à ceux inscrits au budget primitif 2020 du budget déchets ménagers, il n'est pas nécessaire, pour le moment, de procéder au vote d'un budget supplémentaire ou d'une décision modificative.

Il est proposé au conseil de communauté :

- d'approuver le compte de gestion 2019 du budget déchets ménagers
- d'approuver le compte administratif 2019 du budget déchets ménagers
- d'affecter les résultats du budget déchets ménagers tels que présenté ci-dessus.

18- Budget ADS : approbation du compte de gestion, du compte administratif et affectation définitive des résultats

Le compte de gestion 2019 du budget à comptabilité distincte ADS établi par madame la trésorière principale est le suivant :

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	1 500,00	225 716,38	227 216,38
Titres de recette émis (b)		212 101,01	212 101,01
Réductions de titres (c)			
Recettes nettes (d = b - c)		212 101,01	212 101,01
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	1 500,00	225 716,38	227 216,38
Mandats émis (f)		212 464,13	212 464,13
Annulations de mandats (g)			
Depenses nettes (h = f - g)		212 464,13	212 464,13
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent			
(h - d) Déficit		363,12	363,12

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2018	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2019	RESULTAT DE L'EXERCICE 2019	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2019
I - Budget principal					
Investissement					
Fonctionnement					
TOTAL I					
II - Budgets des services à caractère administratif					
SERVICE ADS COCMB					
Investissement					
Fonctionnement	1 466,38		-363,12		1 103,26
Sous-Total	1 466,38		-363,12		1 103,26
TOTAL II	1 466,38		-363,12		1 103,26
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	1 466,38		-363,12		1 103,26

La synthèse de l'exécution budgétaire 2019 du budget est jointe en annexe.

Les résultats du compte administratif sont conformes à ceux du compte de gestion.

Le budget primitif 2020 du budget ADS ayant été voté avec reprise anticipée des résultats 2019, les résultats figurant au compte administratif 2019 dudit budget sont strictement conformes aux résultats repris par anticipation (délibération n°15-1 de la séance du 12 février 2020).

Il est proposé au conseil communautaire de procéder à l'affectation définitive des résultats 2019 du budget ADS, dont le détail est indiqué ci-après :

BUDGET ANNEXE A.D.S. DE LA C.C. COUTANCES MER ET BOCAGE - AFFECTATION DEFINITIVE DES RESULTATS 2019

Résultats intégrés au Budget annexe A.D.S. 2020

	Résultats 2019 repris par anticipation au Budget Primitif 2020 (Conseil Communautaire du 12/02/2020)	Résultats constatés au compte administratif 2019 - Affectation définitive des résultats	Ecart
Solde de la section de fonctionnement 2019	1 103,26 €	1 103,26 €	0,00 €
Solde de la section d'investissement 2019	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Solde des restes à réaliser 2019	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Besoin de financement de la section d'investissement	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Report au RI 001	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Report au DI 001	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Affectation au compte RI 1068	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Affectation au compte RF 002	1 103,26 €	1 103,26 €	0,00 €
Affectation au compte DF 002	0,00 €	0,00 €	0,00 €

Les crédits afférents étant conformes à ceux inscrits au budget primitif 2020 du budget ADS, il n'est pas nécessaire, pour le moment, de procéder au vote d'un budget supplémentaire ou d'une décision modificative.

Il est proposé au conseil de communauté :

- d'approuver le compte de gestion 2019 du budget ADS
- d'approuver le compte administratif 2019 du budget ADS
- d'affecter les résultats du budget ADS tels que présenté ci-dessus.

19- Budget Augustines : approbation du compte de gestion, du compte administratif et affectation définitive des résultats

Le compte de gestion 2019 du budget à comptabilité distincte Augustines établi par madame la trésorière principale est le suivant :

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	165 360,29	205 161,09	370 521,38
Titres de recette émis (b)	103 606,31	203 591,39	307 197,70
Réductions de titres (c)			
Recettes nettes (d = b - c)	103 606,31	203 591,39	307 197,70
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	165 360,29	205 161,09	370 521,38
Mandats émis (f)	89 265,95	186 950,87	276 216,82
Annulations de mandats (g)		850,49	850,49
Depenses nettes (h = f - g)	89 265,95	186 100,38	275 366,33
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	14 340,36	17 491,01	31 831,37
(h - d) Déficit			

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2018	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2019	RESULTAT DE L'EXERCICE 2019	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2019
I - Budget principal					
Investissement					
Fonctionnement					
TOTAL I					
II - Budgets des services à caractère administratif CCBC ESPACE H MORVILLE CCCMB					
Investissement	-74 971,79		14 340,36		-60 631,43
Fonctionnement	3 552,68	3 552,68	17 491,01		17 491,01
Sous-Total	-71 419,11	3 552,68	31 831,37		-43 140,42
TOTAL II	-71 419,11	3 552,68	31 831,37		-43 140,42
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	-71 419,11	3 552,68	31 831,37		-43 140,42

La synthèse de l'exécution budgétaire 2019 du budget est jointe en annexe.

Les résultats du compte administratif sont conformes à ceux du compte de gestion.

Le budget primitif 2020 du Budget Augustines a été voté avec reprise anticipée des résultats 2019. Les résultats figurant au compte administratif 2019 dudit budget sont strictement conformes aux résultats repris par anticipation dans le budget 2020. En revanche, ils sont légèrement différents de ceux inscrits dans la délibération n° 16-1 de la séance du 12 février 2020 (erreur matérielle dans la délibération).

Il est proposé au conseil communautaire de procéder à l'affectation définitive des résultats 2019 du budget Augustines, dont le détail est indiqué ci-après :

BUDGET ANNEXE AUGUSTINES DE LA C.C. COUTANCES MER ET BOCAGE - AFFECTATION DEFINITIVE DES RESULTATS 2019
Résultats intégrés au Budget annexe Augustines 2020

	Résultats 2019 repris par anticipation au Budget Primitif 2020 (Conseil Communautaire du 12/02/2020)*	Résultats constatés au compte administratif 2019 - Affectation définitive des résultats	Ecart
Solde de la section de fonctionnement 2019	17 491,01 €	17 491,01 €	0,00 €
Solde de la section d'investissement 2019	-60 631,43 €	-60 631,43 €	0,00 €
Solde des restes à réaliser 2019			0,00 €
Besoin de financement de la section d'investissement	-60 631,43 €	-60 631,43 €	0,00 €
Report au RI 001	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Report au DI 001	60 631,43 €	60 631,43 €	0,00 €
Affectation au compte RI 1068	17 491,01 €	17 491,01 €	0,00 €
Affectation au compte RF 002	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Affectation au compte DF 002	0,00 €	0,00 €	0,00 €

*erreur dans la délibération de reprise anticipée des résultats (-60 631,73€) mais non dans le BP 2020, lequel reprend le bon montant (60 631,43€)

Les crédits afférents étant conformes à ceux inscrits au budget primitif 2020 du budget Augustines, il n'est pas nécessaire, pour le moment, de procéder au vote d'un budget supplémentaire ou d'une décision modificative.

Il est proposé au conseil de communauté :
 - d'approuver le compte de gestion 2019 du budget Augustines

- d'approuver le compte administratif 2019 du budget Augustines
- d'affecter les résultats du budget Augustines tels que présenté ci-dessus.

20- Budget cinémas : approbation du compte de gestion, du compte administratif et affectation définitive des résultats

Le compte de gestion 2019 du budget à comptabilité distincte cinémas établi par madame la trésorière principale est le suivant :

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	315 957,45	331 451,00	647 408,45
Titres de recette émis (b)	166 197,10	300 926,37	467 123,47
Réductions de titres (c)			
Recettes nettes (d = b - c)	166 197,10	300 926,37	467 123,47
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	315 957,45	331 451,00	647 408,45
Mandats émis (f)	172 296,90	295 455,73	467 752,63
Annulations de mandats (g)		29 212,86	29 212,86
Depenses nettes (h = f - g)	172 296,90	266 242,87	438 539,77
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent		34 683,50	28 583,70
(h - d) Déficit	6 099,80		

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2018	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2019	RESULTAT DE L'EXERCICE 2019	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2019
I - Budget principal					
Investissement	-28 266,45		-6 099,80		-34 366,25
Fonctionnement	28 266,45	28 266,45	34 683,50		34 683,50
TOTAL I		28 266,45	28 583,70		317,25
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III		28 266,45	28 583,70		317,25

La synthèse de l'exécution budgétaire 2019 du budget est jointe en annexe.

Les résultats du compte administratif sont conformes à ceux du compte de gestion.

Le budget primitif 2020 du budget cinémas ayant été voté avec reprise anticipée des résultats 2019, les résultats figurant au compte administratif 2019 dudit budget sont strictement conformes aux résultats repris par anticipation (délibération n°17-1 de la séance du 12 février 2020).

Il est proposé au conseil communautaire de procéder à l'affectation définitive des résultats 2019 du budget cinémas, dont le détail est indiqué ci-après :

BUDGET ANNEXE CINEMAS DE LA C.C. COUTANCES MER ET BOCAGE - AFFECTATION DEFINITIVE DES RESULTATS 2019

Résultats intégrés au Budget annexe Cinémas 2020

	Résultats 2019 repris par anticipation au Budget Primitif 2020 (Conseil Communautaire du 12/02/2020)	Résultats constatés au compte administratif 2019 - Affectation définitive des résultats	Ecart
Solde de la section de fonctionnement 2019	34 683,50 €	34 683,50 €	0,00 €
Solde de la section d'investissement 2019	-34 366,25 €	-34 366,25 €	0,00 €
Solde des restes à réaliser 2019	369,65 €	369,65 €	0,00 €
Besoin de financement de la section d'investissement	-33 996,60 €	-33 996,60 €	0,00 €
Report au RI 001	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Report au DI 001	34 366,25 €	34 366,25 €	0,00 €
Affectation au compte RI 1068	33 996,60 €	33 996,60 €	0,00 €
Affectation au compte RF 002	686,90 €	686,90 €	0,00 €
Affectation au compte DF 002	0,00 €	0,00 €	0,00 €

Les crédits afférents étant conformes à ceux inscrits au budget primitif 2020 du budget cinémas, il n'est pas nécessaire, pour le moment, de procéder au vote d'un budget supplémentaire ou d'une décision modificative.

Il est proposé au conseil de communauté :

- d'approuver le compte de gestion 2019 du budget cinémas
- d'approuver le compte administratif 2019 du budget cinémas
- d'affecter les résultats du budget cinémas tels que présenté ci-dessus.

21- Budget santé : approbation du compte de gestion, du compte administratif et affectation définitive des résultats

Le compte de gestion 2019 du budget à comptabilité distincte santé établi par madame la trésorière principale est le suivant :

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	2 458 544,80	450 817,24	2 909 362,04
Titres de recette émis (b)	1 568 167,19	475 334,32	2 043 501,51
Réductions de titres (c)	1 957,00	4 670,39	6 627,39
Recettes nettes (d = b - c)	1 566 210,19	470 663,93	2 036 874,12
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	2 458 544,80	450 817,24	2 909 362,04
Mandats émis (f)	246 629,86	309 019,63	555 649,49
Annulations de mandats (g)		30 615,33	30 615,33
Depenses nettes (h = f - g)	246 629,86	278 404,30	525 034,16
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	1 319 580,33	192 259,63	1 511 839,96
(h - d) Déficit			

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2018	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2019	RESULTAT DE L'EXERCICE 2019	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2019
I - Budget principal					
Investissement					
Fonctionnement					
TOTAL I					
II - Budgets des services à caractère administratif					
CCBC OPERATION SANTE CCMB					
Investissement	-1 775 954,67		1 319 580,33		-456 374,34
Fonctionnement	133 218,14	133 218,14	192 259,63		192 259,63
Sous-Total	-1 642 736,53	133 218,14	1 511 839,96		-264 114,71
TOTAL II	-1 642 736,53	133 218,14	1 511 839,96		-264 114,71
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	-1 642 736,53	133 218,14	1 511 839,96		-264 114,71

La synthèse de l'exécution budgétaire 2019 du budget est jointe en annexe.

Les résultats du compte administratif sont conformes à ceux du compte de gestion.

Le budget primitif 2020 du budget santé ayant été voté avec reprise anticipée des résultats 2019, les résultats figurant au compte administratif 2019 dudit budget sont strictement conformes aux résultats repris par anticipation (délibération n°18-1 de la séance du 12 février 2020).

Il est proposé au conseil communautaire de procéder à l'affectation définitive des résultats 2019 du budget santé, dont le détail est indiqué ci-après :

BUDGET ANNEXE SANTE DE LA C.C. COUTANCES MER ET BOCAGE - AFFECTATION DEFINITIVE DES RESULTATS 2019
Résultats intégrés au Budget annexe Santé 2020

	Résultats 2019 repris par anticipation au Budget Primitif 2020 (Conseil Communautaire du 12/02/2020)	Résultats constatés au compte administratif 2019 - Affectation définitive des résultats	Ecart
Solde de la section de fonctionnement 2019	192 259,63 €	192 259,63 €	0,00 €
Solde de la section d'investissement 2019	-456 374,34 €	-456 374,34 €	0,00 €
Solde des restes à réaliser 2019	226 612,07 €	226 612,07 €	0,00 €
Besoin de financement de la section d'investissement	-229 762,27 €	-229 762,27 €	0,00 €
Report au RI 001	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Report au DI 001	456 374,34 €	456 374,34 €	0,00 €
Affectation au compte RI 1068	192 259,63 €	192 259,63 €	0,00 €
Affectation au compte RF 002	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Affectation au compte DF 002	0,00 €	0,00 €	0,00 €

Les crédits afférents étant conformes à ceux inscrits au budget primitif 2020 du budget santé, il n'est pas nécessaire, pour le moment, de procéder au vote d'un budget supplémentaire ou d'une décision modificative.

Il est proposé au conseil de communauté :

- d'approuver le compte de gestion 2019 du budget santé
- d'approuver le compte administratif 2019 du budget santé
- d'affecter les résultats du budget santé tels que présenté ci-dessus.

22- Budget principal : approbation du compte de gestion, du compte administratif et affectation définitive des résultats

Le compte de gestion 2019 du budget principal établi par madame la trésorière principale est le suivant :

Résultats budgétaires de l'exercice

49900 - CC COUTANCES MER ET BOUAGE

Exercice 2019

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	12 976 003,28	31 521 630,32	44 497 633,60
Titres de recette émis (b)	3 292 975,23	28 603 005,63	31 895 980,86
Réductions de titres (c)	12 769,95	813 639,34	826 409,29
Recettes nettes (d = b - c)	3 280 205,28	27 789 366,29	31 069 571,57
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	10 476 003,28	31 521 630,32	41 997 633,60
Mandats émis (f)	4 809 853,28	28 229 077,27	33 038 930,55
Annulations de mandats (g)	30 705,43	610 153,67	640 859,10
Depenses nettes (h = f - g)	4 779 147,85	27 618 923,60	32 398 071,45
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent		170 442,69	
(h - d) Déficit	1 498 942,57		1 328 499,88

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

49900 - CC COUTANCES MER ET BOUAGE

Exercice 2019

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2018	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2019	RESULTAT DE L'EXERCICE 2019	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2019
I - Budget principal					
Investissement	828 765,38		-1 498 942,57		-670 177,19
Fonctionnement	3 123 516,64		170 442,69		3 293 959,33
TOTAL I	3 952 282,02		-1 328 499,88		2 623 782,14

La synthèse de l'exécution budgétaire 2019 du budget est jointe en annexe.

Les résultats du compte administratif sont conformes à ceux du compte de gestion.

Le budget primitif 2020 du budget principal ayant été voté avec reprise anticipée des résultats 2019, les résultats figurant au compte administratif 2019 dudit budget sont strictement conformes aux résultats repris par anticipation (délibération n°19-1 de la séance du 12 février 2020).

Il est proposé au conseil communautaire de procéder à l'affectation définitive des résultats 2019 du budget principal, dont le détail est indiqué ci-après :

BUDGET GENERAL DE LA C.C. COUTANCES MER ET BOCAGE - AFFECTATION DEFINITIVE DES RESULTATS 2019

Résultats intégrés au Budget Général 2020

	Résultats 2019 repris par anticipation au Budget Primitif 2020 (Conseil Communautaire du 12/02/2020)	Résultats constatés au compte administratif 2019 - Affectation définitive des résultats	Ecart
Solde de la section de fonctionnement 2019	3 293 959,33 €	3 293 959,33 €	0,00 €
Solde de la section d'investissement 2019	-670 177,19 €	-670 177,19 €	0,00 €
Solde des restes à réaliser 2019	1 737 195,20 €	1 737 195,20 €	0,00 €
Besoin de financement de la section d'investissement	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Report au RI 001	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Report au DI 001	670 177,19 €	670 177,19 €	0,00 €
Affectation au compte RI 1068	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Affectation au compte RF 002	3 293 959,33 €	3 293 959,33 €	0,00 €
Affectation au compte DF 002	0,00 €	0,00 €	0,00 €

Les crédits afférents étant conformes à ceux inscrits au budget primitif 2020 du budget principal, il n'est pas nécessaire, pour le moment, de procéder au vote d'un budget supplémentaire ou d'une décision modificative.

Il est proposé au conseil de communauté :

- d'approuver le compte de gestion 2019 du budget principal
- d'approuver le compte administratif 2019 du budget principal
- d'affecter les résultats du budget principal tels que présenté ci-dessus.

Bilan du président : les finances sont saines, on fait partie d'une cc qui va bien !

Bilan de Vilquin : on est à 2 ans d'endettement, la limite est à 8 ans...et on va passer à 3,2 ans (a confirmer)...tout va bien !

23- Tableau des emplois

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc à l'organe délibérant de créer les emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Chaque délibération précise le grade ou, le cas échéant, les grades correspondant à l'emploi créé.

Les emplois créés peuvent éventuellement être pourvus par des agents contractuels de droit public (en application des dispositions des articles 3 à 3-5 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée ou de toute autre disposition législative et réglementaire en vigueur dans la fonction publique territoriale) ou, si les conditions sont remplies, par des salariés de droit privé en emploi aidé. Dans le cas de recours à des agents contractuels de droit public, le niveau de rémunération sera fixé dans la grille indiciaire de l'un des grades mentionnés lors de la création de l'emploi.

Les créations et modifications d'emplois présentées ci-dessous correspondent à des ajustements de postes en vue de la rentrée scolaire prochaine ainsi qu'à des intégrations d'heures complémentaires régulières depuis plusieurs années dans les emplois permanents.

1- Création d'emplois

Référence du poste	Service d'affectation	Intitulé de l'emploi	Cat	Grades disponibles pour l'emploi	Durée hebdo (h/min)	Date d'effet	Motif
CMB513	DG-DIR EEJ- ENFANCE LOISIRS-PERISCOLAIRE	DIRECTEUR ADJOINT D'ACCUEIL COLLECTIF DE MINEURS	B et C	Grade d'adjoint d'animation principal de 2 ^{ème} et 1 ^{ère} classe Grade d'animateur	35h00min/35	1 ^{er} /09/2020	Création pour correspondre aux besoins réels et aux fonctions
CMB514	DG-DIR EEJ- ENFANCE LOISIRS-PERISCOLAIRE	ANIMATEUR DE LOISIRS ET PERISCOLAIRE	C	Cadre d'emploi des adjoints d'animation territoriaux	35h00min/35	1 ^{er} /09/2020	Réorganisation de service suite à mobilité interne
CMB515	DG-DIR EEJ- ENFANCE LOISIRS-PERISCOLAIRE	ANIMATEUR DE LOISIRS ET PERISCOLAIRE	C	Cadre d'emploi des adjoints d'animation territoriaux	17h00min/35	1 ^{er} /09/2020	Réorganisation de service suite à mobilité interne
CMB516	DG-DIR CULTURELLE-ECOLE DE MUSIQUE	PROFESSEUR DE MUSIQUE – SAXOPHONE	B	cadre d'emplois des assistants d'enseignement artistique	6h00min/20h	1 ^{er} /09/2020	Création pour correspondre aux besoins réels suite arrêt vacances

2 - Modification temps de travail suite à l'avis du comité technique en date du 9 juillet 2020 :

Référence du poste	Service d'affectation	Intitulé de l'emploi	Cat	Grades disponibles pour l'emploi	Ancienne durée	Nouvelle durée	Date d'effet	Motif
					Durée hebdo (h/min)	Durée hebdo (h/min)		
CMB458	DG-DIR EEJ- ENFANCE LOISIRS-PERISCOLAIRE	DIRECTEUR ADJOINT D'ACCUEIL COLLECTIF DE MINEURS	B et C	Grade d'adjoint d'animation principal de 2 ^{ème} et 1 ^{ère} classe Grade d'animateur	17h09min/35	35h00min/35	1 ^{er} /09/2020	Augmentation temps de travail pour correspondre aux besoins réels
CMB459	DG-DIR EEJ- ENFANCE LOISIRS-PERISCOLAIRE	ANIMATEUR DE LOISIRS ET PERISCOLAIRE	C	Cadre d'emploi des adjoints d'animation territoriaux	10h52min/35	28h00min/35	1 ^{er} /09/2020	Stagiarisation
CMB472	DG-DIR EEJ- ENFANCE LOISIRS-PERISCOLAIRE	DIRECTEUR ADJOINT D'ACCUEIL COLLECTIF DE MINEURS	B et C	Grade d'adjoint d'animation principal de 2 ^{ème} et 1 ^{ère} classe Grade d'animateur	17h00min/35	35h00min/35	1 ^{er} /09/2020	Augmentation temps de travail pour correspondre aux besoins réels
CMB464	DG-DIR EEJ- ENFANCE LOISIRS-PERISCOLAIRE	ANIMATEUR DE LOISIRS ET PÉRISCOLAIRE	C	Cadre d'emploi des adjoints d'animation territoriaux	15h13min/35	35h00min/35	1 ^{er} /09/2020	Stagiarisation

Référence du poste	Service d'affectation	Intitulé de l'emploi	Cat	Grades disponibles pour l'emploi	Ancienne durée	Nouvelle durée	Date d'effet	Motif
					Durée hebdo (h/min)	Durée hebdo (h/min)		
CMB359	DG-PROPRETE DES LOCAUX	AGENT DE SERVICE POLYVALENT	C	Cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux	19h14 min/35	29h00min/35	1 ^{er} /09/2020	Intégration des heures complémentaires régulières
CMB496	DG-DIR EEJ-ENFANCE LOISIRS-PERISCOLAIRE	ANIMATEUR DE LOISIRS ET PÉRISCOLAIRE	C	Cadre d'emploi des adjoints d'animation territoriaux	6h00min/35	17h00min/35	1 ^{er} /09/2020	Intégration des heures complémentaires régulières
CMB478	DG-DIR EEJ-ENFANCE LOISIRS-PERISCOLAIRE	ANIMATEUR DE LOISIRS ET PÉRISCOLAIRE	C	Cadre d'emploi des adjoints d'animation territoriaux	15h00min/35	28h00min/35	1 ^{er} /09/2020	Stagiairisation
CMB481	DG-PROPRETE DES LOCAUX	AGENT DE SERVICE POLYVALENT	C	Cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux	12h30min/35	17h00min/35	1 ^{er} /09/2020	Intégration des heures complémentaires régulières
CMB422	DG-DIR EEJ-ENFANCE LOISIRS-PERISCOLAIRE	DIRECTEUR ADJOINT D'ACCUEIL COLLECTIF DE MINEURS	B et C	Grade d'adjoint d'animation principal de 2 ^{ème} et 1 ^{ère} classe Grade d'animateur	30h00min/35	35h00min/35h	1 ^{er} /09/2020	Mobilité interne
CMB136	DG-PROPRETE DES LOCAUX	AGENT DE SERVICE POLYVALENT	C	Cadre d'emploi des adjoints technique	26h15min/35	12h45	1 ^{er} /09/2020	Réorganisation du poste suite départ en retraite
CMB151	DG-DIR EEJ-ECOLES	ATSEM	C	ATSEM	35h00min/35	28h00min/35	1 ^{er} /09/2020	Réorganisation du poste suite départ en retraite

3 - Modification d'emplois

Ancienne situation

SERVICE AFFECTATION	ref	INTITULE DU POSTE	CAT	GRADES DISPONIBLES POUR L'EMPLOI	DUREE HEBDO HEURES/MIN
DG-DIR EEJ-ENFANCE LOISIRS-PERISCOLAIRE	CMB421	DIRECTEUR D ACCUEIL COLLECTIF DE MINEURS	B	cadre d'emplois des animateurs	35h00

Nouvelle situation

SERVICE AFFECTATION	ref	INTITULE DU POSTE	CAT	GRADES DISPONIBLES POUR L'EMPLOI	DUREE HEBDO HEURES/ MIN	Date d'effet
DG-DIR EEJ-ENFANCE LOISIRS-PERISCOLAIRE	CMB421	ANIMATEUR DE LOISIRS ET PÉRISCOLAIRE	B et C	Grade d' animateurs et cadre d'emplois des adjoints d'animation	35h00	1 ^{er} septembre 2020

Il est proposé au conseil communautaire d'approuver la modification du tableau des emplois

La prime fait débat : Rouxel par exemple se dit « légèrement favorable...ça va encore creuser le fossé entre prive et salariés de la CC »

Bidon répond qu'il se veut être humain vis à vis de ses salariés !

Un contre, 8 abstentions

24- Instauration d'une prime exceptionnelle

L'article 11 de la loi n°2020-473 du 25 avril 2020 de finances rectificative pour 2020 instaure la possibilité pour les administrations publiques de verser une prime exceptionnelle à leurs agents mobilisés pendant l'épidémie de covid-19. Le décret n°2020-711 du 12 juin 2020 relatif au versement de cette prime en précise les modalités d'application.

Les collectivités territoriales ont la possibilité de verser à leurs agents une prime exonérée d'impôt sur le revenu, de cotisations et de contributions sociales. Cette prime ne saurait dépasser un plafond de 1000 € et n'est pas reductible. Elle s'adresse à tous les agents employés directement par la collectivité, y compris les agents de droit privé des établissements publics.

Les montants journaliers de prime suivants sont proposés :

	Montant
Agent en activité en présence physique	25 €/jour
Agent en télétravail faisant partie du plan de continuité de l'activité	15 €/jour
Agent en télétravail ne faisant pas partie du plan de continuité de l'activité	10 €/jour

Le montant global de cette prime pour la communauté de communes est estimé à 65 500 €. Ce montant s'inscrit dans l'enveloppe globale prévue au budget primitif au titre du régime indemnitaire. Ces montants ont été calculés pour qu'aucun agent ne soit pénalisé par le plafond réglementaire de 1000 €. La période de référence correspond à la période de confinement. Les montants individuels sont affinés à la demi-journée.

Font partie du plan de continuité de l'activité les agents relevant des directions et services suivants : service citoyenneté, direction générale, direction du développement économique, direction des systèmes d'information et du numérique, direction des services techniques, direction de l'éducation, de l'enfance et de la jeunesse, service des ordures ménagères, direction des espaces verts, direction des finances, direction des ressources humaines.

Il est proposé au conseil communautaire d'approuver l'instauration de cette prime selon les modalités présentées ci-dessus.

25- Approbation du règlement de formation

La formation professionnelle est un outil privilégié pour anticiper l'évolution des métiers, favoriser le développement professionnel des agents ou accompagner les demandes de mobilité et d'évolution de carrière. Afin de faciliter l'accès à la formation, le cas échéant de le réguler, et surtout de développer une vision pluri-annuelle des besoins en formation, un règlement de formation a été rédigé, en concertation avec les représentants du personnel.

⇒ Projet de règlement joint

Il est proposé au conseil communautaire d'approuver le projet de règlement de formation.

26- Subvention à l'association AVRIL

La convention signée en 2020 entre l'association AVRIL et Coutances mer et bocage prévoit le versement d'une subvention annuelle de 26 000 € correspondant à 8 000€ pour les actions de

connaissance, suivi et restauration des zones humides (sur le budget GEMAPI), 15 000 € pour les actions de sensibilisation à l'environnement et 3 000 € pour le poste de médiateur de l'estran.

Il est proposé au Conseil communautaire d'attribuer à l'association AVRIL, au titre de l'année 2020 :

- une subvention de 8 000€ au titre de la mission zones humides (budget GEMAPI)
- une subvention de 3 000 € pour le poste de médiateur de l'estran (budget général)
- une subvention de 15 000 € au titre des actions de sensibilisation (budget général)
- de préciser que le versement de la subvention sera effectué conformément à la convention

27- Subvention à l'association Pierre et masse

La subvention versée à l'association Pierre et masse vise à soutenir ses actions de sensibilisation au patrimoine bâti principalement en terre et aux travaux de rénovation du site de la Monterie. Une convention avec l'association Pierre et masse a été signée en 2019 pour une durée de 3 ans.

Il est proposé au conseil communautaire d'attribuer, au titre de l'année 2020 :

- une subvention d'un montant de 15 000 € à l'association Pierre et masse.
- de préciser que le versement de la subvention sera effectué conformément à la convention

28- Subvention au cinéma de la plage

La convention signée en 2019 entre l'association du Cinéma de la Plage et Coutances mer et bocage prévoit le versement d'une subvention annuelle de 24 000€ pour le cinéma d'Hauteville sur mer, conditionnée à l'obtention des labels : Art et essai, Jeune public, Patrimoine et répertoire, Recherche et découverte. Le Cinéma de la Plage a obtenu ces labels pour l'année 2020.

Par ailleurs, l'association cinéma de la plage assure le fonctionnement de l'activité cinématographique à l'espace culturel d'Agon-Coutainville, pour laquelle une subvention de 15 000 € est sollicitée.

Il est proposé au conseil communautaire d'attribuer une subvention :

- de 24 000€ à l'association Cinéma de la Plage pour le cinéma d'Hauteville-sur-mer
- de 15 000 € à l'association Cinéma de la plage pour le cinéma d'Agon-Coutainville
- de préciser que ces subventions seront versées en une seule fois

29- Subvention à l'association comité coutançais d'action culturelle

L'association Comité coutançais d'action culturelle assure la saison du théâtre de Coutances et le festival Jazz sous les pommiers. La convention pour la scène conventionnée (saison théâtrale) a été signée en 2018.

Il est proposé au conseil communautaire d'attribuer, au titre de l'année 2020, une subvention d'un montant de 218 600 € à l'association comité coutançais d'action culturelle ainsi décomposée :

- saison théâtrale : 119 467 €
- festival jazz sous les pommiers : 99 133 €
- de préciser que le versement sera effectué mensuellement

218000€ pour le théâtre en 2020 et pour 2021 mais pas plus ! (40e anniversaire !)

30- Subvention à la compagnie DODEKA

La subvention versée à la compagnie DODEKA est destinée à soutenir le fonctionnement de l'association et en particulier les actions de médiation culturelle vers le public jeune. La convention avec la compagnie DODEKA a été renouvelée en 2019.

La convention d'objectifs pluriannuelle prévoit une subvention annuelle de 15 200€.
Pour 2020, une subvention supplémentaire de 5 000€ est sollicitée pour l'achat de gradins.

Il est proposé au conseil communautaire d'attribuer, au titre de l'année 2020, une subvention d'un montant de 20 200€ à la compagnie DODEKA ainsi décomposée :

- actions de médiation culturelle : 15 200 €
- acquisition des gradins : 5 000 €

- de préciser que le versement de la subvention sera effectué conformément à la convention

31- Subvention au centre d'animation les Unelles

L'association centre d'animation « les Unelles » assure la gestion des espaces publics numériques, du centre social socio-culturel et met en place des actions d'ordre social, culturel, sportif, récréatif ou éducatif en faveur des jeunes et des adultes sur l'ensemble de la Coutances mer et bocage. Une convention a été signée en 2019 pour la gestion des espaces publics numériques. La convention centre social est en cours de négociation.

Il est proposé au conseil communautaire d'attribuer, au titre de l'année 2020, une subvention de 340 000 € ainsi décomposée :

- Espaces publics numériques : 176 000 €
- Centre social socio-culturel : 164 000 €

- de préciser que le versement de la subvention sera effectué conformément à la convention

32- Subvention à l'association les petits mousses

L'association Les petits mousses assure la gestion de l'accueil de loisirs d'Agon-Coutainville.
Pour l'année 2020, compte-tenu de la période d'inactivité de la structure pendant le confinement, de la mise en place du chômage partiel et du dispositif de soutien de la caisse d'allocations familiales, il est proposé d'attribuer une subvention de 100 700 €

Il est proposé au conseil communautaire d'attribuer, au titre de l'année 2020, une subvention d'un montant de 100 700 € à l'association Les petits mousses versée selon les modalités prévues à la convention.



33- Subvention à l'association les coccinelles

L'association Les coccinelles assure la gestion de la crèche d'Agon-Coutainville. Pour l'année 2020, compte-tenu de la période d'inactivité de la structure pendant le confinement, de la mise en place du chômage partiel et du dispositif de soutien de la caisse d'allocations familiales, il est proposé d'attribuer une subvention de 80 000 €

Il est proposé au conseil communautaire d'attribuer, au titre de l'année 2020, une subvention d'un montant de 80 000 € à l'association Les coccinelles versée selon les modalités prévues à la convention.

34- Subvention à la société nationale de sauvetage en mer (SNSM)

La subvention versée à la société nationale de sauvetage en mer vise à soutenir l'action menée par les sauveteurs pour assurer la sécurité en mer auprès des plaisanciers. Elle contribuera au renouvellement du matériel des quatre stations de secours située sur notre territoire. A cette fin, une convention a été signée avec la SNSM en début d'année.

Il est proposé au conseil communautaire d'attribuer, au titre de l'année 2020 :

- une subvention d'un montant de 10 000€ à la société nationale de sauvetage en mer (SNSM)
- de préciser que cette subvention sera versée en une seule fois.

35- Subventions aux associations

Toutes les demandes de subventions ont fait l'objet d'un examen et ont conduit aux propositions ci-dessous indiquées.

Il est rappelé que le versement d'avances a été approuvé par délibération du Conseil communautaire en date du 22 janvier 2020.

L'ordonnance n°2030-391 du 1er avril 2020 s'appliquant dans le cadre de la gestion de crise sanitaire liée au COVID-19, a permis le versement d'avance aux associations par décisions du 2 avril 2020 et du 5 juin 2020.

La communauté de communes Coutances mer et bocage, par convention d'objectifs et de moyens soutient les associations suivantes :

les associations conventionnées	Subvention proposée 2020
CHAUFFER DANS LA NOIRCEUR	20 000,00 €
COMITE COUTANCAIS D'ACTION CULTURELLE	218 600,00 €
COMPAGNIE DODEKA	20 200,00 €
CENTRE D'ANIMATIONS LES UNELLES	340 000,00 €
CRECHE LES COCCINELLES	80 000,00 €
LES PETITS MOUSSES	100 700,00 €
OFFICE DE LA JEUNESSE	6 500,00 €
ASSOCIATION AVRIL	18 000,00 €
ASSOCIATION PIERRE ET MASSE	15 000,00 €
CLLAJ DU PAYS DE COUTANCES	21 000,00 €
LES FRANCAS DE LA MANCHE	8 000,00 €
SNSM DELEGATION DEPARTEMENTALE Manche	10 000,00 €
TOTAL	858 000,00 €

Il est rappelé qu'une enveloppe de 65 000 € est dédiée au soutien des projets qui s'inscrivent dans les orientations définies pour le projet éducatif social local. Pour 2020, le montant sollicité au titre des actions PESL s'élève à 55 725 €.

Le montant total des subventions soumis au vote respecte le plafond de crédit prévu au budget :

Crédits prévus budget primitif	Décision modificative	Budget total	Avances versées	Total voté	Solde
1 340 000,00 €	0,00 €	1 340 000,00 €	266 500,00 €	1 167 208,00 €	177 792,00 €

Je suis intervenu pour demander

- qu'apparaissent les subventions de l'année précédente,
- que les as de collèges soient traitées différemment des autres clubs
- et pour appuyer la demande de... Harel qui souhaite que les éducateurs payés par la CMB soient pris en compte pour l'attribution des subventions.

ASSOCIATIONS SPORTIVES - non conventionnées				
Fonction comptable	Association	critères sportifs + Projet	projet PESL	Subvention proposée au vote
411	2 CHB CERISY-COUTANCES HANDBALL	7 700,00 €	500,00 €	8 200,00 €
415	AGON COUTAINVILLE SPORTS MECANIQUES	910,00 €		910,00 €
411	ASSOCIATION DE PATINAGE ARTISTIQUE DE COUTANCES	483,00 €		483,00 €
41	ASSOCIATION HORIZONTAL VERTICAL	5 000,00 €	1 000,00 €	6 000,00 €
414	ASSOCIATION LES CAVALIERS D'HAUTEVILLE	4 206,00 €		4 206,00 €
414	ASSOCIATION NAUTIQUE HAUTAISE	10 000,00 €	1 500,00 €	11 500,00 €
415	AVANT-GARDE ORVAL-COUTANCES	5 941,00 €		5 941,00 €
412	BOCAGE ATHLETIQUE DU COUTANCAIS	5 000,00 €		5 000,00 €
411	BOXING CLUB DE COUTANCES	1 000,00 €		1 000,00 €
414	CLUB NAUTIQUE DE COUTAINVILLE	5 000,00 €	1 500,00 €	6 500,00 €
413	CLUB NAUTIQUE DE COUTANCES	16 750,00 €		16 750,00 €
415	COMITE CYCLISTE SAINT-LAURENT	6 000,00 €		6 000,00 €
415	COMITE DEPARTEMENTAL SPORT ADAPTE DE LA MANCHE	1 000,00 €	500,00 €	1 500,00 €
411	COUTAINVILLE JEUNE France	2 009,00 €		2 009,00 €
411	COUTANCES JUDO	3 485,00 €	1 100,00 €	4 585,00 €
411	COUTANCES TENNIS CLUB	1 560,00 €		1 560,00 €
411	ENTENTE GOUVILLE COUTAINVILLE TENNIS DE TABLE	600,00 €		600,00 €
412	ENTENTE LE LOREY-HAUTEVILLE FEUGERES	400,00 €		400,00 €
411	ENTENTE SPORTIVE COUTANCAISE	15 154,00 €		15 154,00 €
412	ENTENTE SPORTIVE ST SAUVEUR - LA RONDEHAYE	3 000,00 €		3 000,00 €
411	ETOILE SPORTIVE GOUVILLAISE - FOOTBALL	600,00 €		600,00 €
412	FOOTBALL CLUB D AGON COUTAINVILLE	993,00 €		993,00 €
412	FOOTBALL CLUB SIENNE	10 300,00 €		10 300,00 €
414	GOLF DE COUTAINVILLE	2 390,00 €		2 390,00 €
412	GROUPEMENT SPORTIF DE LA COTE DE L'ESPACE	12 000,00 €		12 000,00 €
411	GYMNASTIQUE VOLONTAIRE Coutances	100,00 €		100,00 €
411	HAND BALL GAVRAYEN	700,00 €		700,00 €
411	JEANNE D'ARC DE COUTANCES TENNIS DE TABLE	4 618,00 €		4 618,00 €
414	LES ARCHERS DE LA ROSE AU BOUAIS	2 691,00 €		2 691,00 €
414	MAUNA KEA SKIM CLUB	1 775,00 €		1 775,00 €
414	OUVILLE MOTO CLUB	9 500,00 €		9 500,00 €
411	PERIERS SPORTS JUDO	887,00 €		887,00 €
412	RONCEY PETANQUE	943,00 €		943,00 €
412	RUGBY CLUB DU PAYS DE COUTANCES	2 069,00 €		2 069,00 €
411	SAINT MICHEL COUTANCES BASKET-BALL	1 849,00 €		1 849,00 €
411	SAINT MICHEL GYMNASIQUE COUTANCES	18 000,00 €		18 000,00 €
414	SPORT BOULES COUTANCES	4 000,00 €		4 000,00 €
41	SPORTING CLUB COUTANCAIS	8 188,00 €		8 188,00 €
411	TENNIS CLUB DE COUTAINVILLE	1 500,00 €		1 500,00 €
412	UNION SPORTIVE GAVRAYENNE	1 834,00 €		1 834,00 €
412	UNION SPORTIVE RONCEY-CERISY	2 778,00 €		2 778,00 €
	<i>s/total</i>	182 913,00 €	6 100,00 €	189 013,00 €
TOTAL ASSOCIATIONS SPORTIVES				189 013,00 €

ASSOCIATIONS : CULTURE/PATRIMOINE/EVENEMENTIEL				
Fonction comptable	Association	Fonctionnement + Projet	projet PESL	Subvention proposée au vote
321	ANIM LIVRE	1 000,00 €	500,00 €	1 500,00 €
330	AMIS DE LA CATHEDRALE DE COUTANCES	1 500,00 €		1 500,00 €
330	ASSOCIATION DE SAUVEGARDE DU CHÂTEAU DE GAVRAY	1 000,00 €		1 000,00 €
312	ASSOCIATION DES PIXELISTES DE LA SIENNE	1 000,00 €		1 000,00 €
330	ASSOCIATION POUR LA PROMOTION DE L'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE	10 000,00 €		10 000,00 €
324	ASSOCIATION POUR LE CARACTERE MARITIME DE REGNEVILLE - REGNEVILLE MARITIME	2 500,00 €		2 500,00 €
321	BIBLIOTHEQUE POUR TOUS GAVRAY SUR SIENNE	300,00 €		300,00 €
321	BIBLIOTHEQUE POUR TOUS HAUTEVILLE SUR MER	500,00 €	500,00 €	1 000,00 €
321	BIBLIOTHEQUE POUR TOUS QUETTREVILLE SUR SIENNE	300,00 €	500,00 €	800,00 €
330	CERCLE DE CONFERENCES DE COUTANCES	250,00 €		250,00 €
330	COSEDIA CANTABILE - CHŒUR DU COUTANCAIS	2 000,00 €		2 000,00 €
30	ET SI ON JOUAIT EN SOCIETE		600,00 €	600,00 €
330	LA CERISE SUR LE PLATEAU	2 000,00 €		2 000,00 €
330	LES AMIS DE PONTIGNY-CERISY	3 000,00 €		3 000,00 €
330	LES CHIENS ROUGES	1 000,00 €		1 000,00 €
330	LES SAINTS SAUVEURS DU ROCKS	4 000,00 €	0,00 €	4 000,00 €
330	MAUNA KEA SKIM CLUB	5 000,00 €		5 000,00 €
330	MUSIQUE MUNICIPALE DE CERISY LA SALLE	500,00 €		500,00 €
330	UNION MUSICALE CENILLY HAMBYE	1 500,00 €		1 500,00 €
330	CHAUFFER DANS LA NOIRCEUR	20 000,00 €		20 000,00 €
313	COMITE COUTANCAIS D'ACTION CULTURELLE	218 600,00 €		218 600,00 €
330	COMPAGNIE DODEKA	20 200,00 €		20 200,00 €
	<i>s/total</i>	296 650,00 €	2 100,00 €	296 650,00 €
Sous total associations non conventionnées				39 950,00 €
Sous total associations conventionnées				258 800,00 €
TOTAL CULTURE/PATRIMOINE/EVENEMENTIEL				298 750,00 €

ASSOCIATION ENFANCE/JEUNESSE - associations conventionnées				
Fonction comptable	Association	Fonctionnement + Projet	projet PESL	Subvention proposée au vote
422	CENTRE D'ANIMATIONS LES UNELLES	340 000,00 €		340 000,00 €
640	CRECHE LES COCCINELLES	80 000,00 €		80 000,00 €
421	LES PETITS MOUSSES	100 700,00 €		100 700,00 €
TOTAL ENFANCE/JEUNESSE		520 700,00 €	0,00 €	520 700,00 €

ASSOCIATIONS ECONOMIE/EMPLOI/AGRICULTURE - associations non conventionnées				
Fonction comptable	Association	Fonctionnement + projet	projet PESL	Subvention proposée au vote
900	ACCUEIL EMPLOI	3 000,00 €		3 000,00 €
900	ADPCR	880,00 €		880,00 €
900	AFERE - ATELIER DE FORMATION D'ENTRAIDE ET DE REENTRAINEMENT A L'EMPLOI	1 000,00 €		1 000,00 €
900	ASSOCIATION BIOPOUSSES	2 500,00 €		2 500,00 €
920	COMICE AGRICOLE DE GAVRAY	500,00 €		500,00 €
900	LE LOCAL	4 500,00 €		4 500,00 €
920	SOCIETE D'AGRICULTURE DE L'ARRONDISSEMENT DE COUTANCES	500,00 €		500,00 €
TOTAL ECONOMIE/EMPLOI/AGRICULTURE		12 880,00 €	0,00 €	12 880,00 €

ASSOCIATION COMMISSION PROJET EDUCATIF SOCIAL LOCAL				
Fonction comptable	Association	Fonctionnement + projet	projet PESL	Subvention proposée au vote
521	ADSM SURDI 50		800,00 €	800,00 €
523	CLIC COUTANCAIS	10 000,00 €	2 000,00 €	12 000,00 €
220	COLLEGE ANNE HEURGON-DESIARDINS CERISY LA SALLE		940,00 €	940,00 €
220	COLLEGE LES COURTILS MONTMARTIN SUR MER		1 655,00 €	1 655,00 €
220	COLLEGE LES EMBRUNS AGON COUTAINVILLE		1 570,00 €	1 570,00 €
220	COLLEGE ROLAND VAUDATIN GAVRAY SUR SIENNE		910,00 €	910,00 €
220	COLLEGE TANCREDE DE HAUTEVILLE -ST SAUVEUR		1 750,00 €	1 750,00 €
523	COMITE MANCHE DROITS DES FEMMES		1 000,00 €	1 000,00 €
63	FAMILLES RURALES TERRITOIRE DE GAVRAY		2 000,00 €	2 000,00 €
422	FOYER DES JEUNES DE NOTRE DAME DE CENILLY		1 300,00 €	1 300,00 €
422	HAMBYTIONS SOLIDAIRES		800,00 €	800,00 €
330	LES SENTIERS DE LA MÉMOIRE		4 800,00 €	4 800,00 €
63	MAISON DES ADOLESCENTS DE LA MANCHE		1 500,00 €	1 500,00 €
422	MAISON FAMILIALE ET RURALE SSL		9 000,00 €	9 000,00 €
960	MISSION LOCALE DU PAYS DE COUTANCES	1 000,00 €		1 000,00 €
422	OFFICE DE LA JEUNESSE		6 500,00 €	6 500,00 €
<i>s/total</i>		<i>11 000,00 €</i>	<i>36 525,00 €</i>	<i>47 525,00 €</i>
Sous total associations non conventionnées				41 025,00 €
Sous total associations conventionnées				6 500,00 €
TOTAL COMMISSION PESL				47 525,00 €

ASSOCIATIONS DIVERSES				
Fonction comptable	Association	Fonctionnement + projet	projet PESL	Subvention proposée au vote
0	AMICALE DES PERSONNELS DE LA VILLE, du CCAS et de la COMMUNAUTE DE COMMUNES	8 500,00 €		8 500,00 €
833	APP2R – ASS POUR UNE PECHE A PIED RESPECTUEUSE DE LA RESSOURCE	1 500,00 €		1 500,00 €
523	ASSOCIATION INTERCOMMUNALE "POINT R"	1 000,00 €		1 000,00 €
220	ASSOCIATION SPORTIVE DU COLLEGE CERISY LA SALLE	1 200,00 €		1 200,00 €
220	ASSOCIATION SPORTIVE DU COLLEGE D'AGON COUTAINVILLE	1 200,00 €		1 200,00 €
220	ASSOCIATION SPORTIVE DU COLLEGE DE MONTMARTIN SUR MER LA MONTMARTINAISE	1 200,00 €		1 200,00 €
220	ASSOCIATION SPORTIVE DU COLLEGE GAVRAY	1 200,00 €		1 200,00 €
220	ASSOCIATION SPORTIVE DU COLLEGE JACQUES PREVERT COUTANCES	1 200,00 €		1 200,00 €
220	ASSOCIATION SPORTIVE DU COLLEGE TANCREDE ST SAUVEUR VILLAGES	1 200,00 €		1 200,00 €
523	CHRS LE PREPONT	6 100,00 €		6 100,00 €
510	LES CHAPEAUX DE MARTINE	1 500,00 €		1 500,00 €
520	LES RESTAURANTS DU CŒUR	400,00 €		400,00 €
524	SOLIDARITE TRANSPORT FAMILLES RURALES	200,00 €		200,00 €
220	UNION SPORTIVE DE L'ENSEIGNEMENT DU 1er DEGRE SSL	600,00 €		600,00 €
330	UNIVERSITE INTER AGE DE NORMANDIE	840,00 €		840,00 €
830	ASSOCIATION AVRIL	18 000,00 €		18 000,00 €
830	ASSOCIATION PIERRE ET MASSE	15 000,00 €		15 000,00 €
522	CLLAJ DU PAYS DE COUTANCES	21 000,00 €		21 000,00 €
020	LES FRANCAS DE LA MANCHE	8 000,00 €		8 000,00 €
114	SNSM DELEGATION DEPARTEMENTALE Manche	10 000,00 €		10 000,00 €
	<i>S/total</i>	99 840,00 €	0,00 €	99 840,00 €
Sous total associations non conventionnées				27 840,00 €
Sous total associations conventionnées				72 000,00 €
TOTAL ASSOCIATIONS DIVERSES				99 840,00 €

Il est proposé au conseil communautaire d'approuver le versement de ces subventions dans la limite des crédits ouverts au budget primitif 2020 et précise que la dépense sera imputée au chapitre 65 – article 6574.

36- Subvention au centre communal d'action sociale de Coutances

Le centre communal d'action sociale de Coutances a signé une convention-cadre avec la communauté du bocage coutançais pour la gestion des structures d'accueil de l'enfance et de la petite enfance situées à Coutances. Cette convention détermine les modalités de calcul de la participation de la communauté ainsi que les missions confiées au centre communal d'action sociale. La convention arrive à son terme au 31 décembre 2020.

Pour l'année 2020, la subvention d'un montant de 412 000 €.

Il est proposé au conseil communautaire d'attribuer, au titre de l'année 2020, une subvention d'un montant de 412 000 € au centre communal d'action sociale de Coutances ainsi décomposée :

- Relais assistante maternelle : 54 000 €
- Multi-accueil petite enfance : 187 000 €
- Accueils de loisirs : 89 000 €
- Accueils péri-solaires : 82 000 €

- de préciser que ces subventions seront versées mensuellement.

37- Annulation de l'avance de taxe de séjour

En raison de la COVID-19, l'avance de taxe de séjour versée en début d'exercice 2020 est annulée et remplacée par une subvention du même montant (119 751 ,87€).

Il est proposé au conseil communautaire d'annuler l'avance de taxe de séjour de 119 751,87€.

38- Subvention à l'EPIC Coutances tourisme portes du Cotentin

Une subvention de 60 000 € était prévue au budget 2020.

En raison de la COVID-19, l'avance de taxe de séjour versée en début d'exercice 2020 est annulée et remplacée par une subvention du même montant (119 751,87€).

Il est proposé au conseil communautaire de verser à l'EPIC une subvention de 179 751,87€

39- Participation à l'opération chèque évasion 50

Dans le contexte de la crise sanitaire et économique liée à l'épidémie de Covid-19, LATITUDE MANCHE, les 8 offices de tourisme de la Manche ainsi que les chambres consulaires de la Manche ont souhaité mettre en place une opération promotionnelle ayant pour objet de soutenir l'activité des commerçants du département de la Manche.

Cette opération permet ainsi aux personnes réservant un hébergement labellisé ou classé ou à minima déclaré en mairie, et se trouvant dans le département de la Manche, de recevoir des chèques cadeau, ces derniers constituant des bons d'achat pouvant être utilisés pour réaliser des achats auprès des commerçants participant, et exclusivement dans les secteurs d'activité visés par les codes NAF suivants :

- Code 47-2 : Commerce de détail alimentaire en magasin spécialisé
- Code 56-1 : Restaurants et services de restauration mobile
- Code 91.0 : Bibliothèques, archives, musées et autres activités culturelles
- Code 93.2 : Activités récréatives et de loisirs
- Codes 10.1 à 10.8 : transformation et fabrication de produits alimentaires.
- Codes 11.0 : fabrication de boissons.

En cas de réservation d'un hébergement, le participant recevra un ou des chèque(s) évasion d'une valeur totale de 10 € TTC par nuitée pour un séjour jusqu'à 3 personnes et 20 € TTC par nuitée pour un séjour à partir de 4 personnes. Le calcul d'attribution des chèques évasion 50 prend en compte les adultes et les enfants à partir de 3 ans. En tout état de cause, la valeur maximale des chèques évasion pouvant être octroyés est limitée à 100 € TTC par réservation. Les chèques évasion seront à retirer par le participant dans l'office du tourisme dont dépend territorialement l'hébergement réservé.

Afin que cette opération attire des clients potentiels dans la Manche, il est nécessaire qu'elle soit accompagnée d'un plan de communication important. Il se traduira par l'utilisation de multiples supports (radio, web, presse écrite, réseaux sociaux.....etc). A l'échelle départementale, son coût est estimé à 227 000 €. Un accord est intervenu pour une participation de Coutances mer et bocage à hauteur de 17 000€.

Il est proposé au conseil communautaire d'autoriser monsieur le président à signer la convention à régulariser avec Latitude Manche (comité départemental du tourisme) qui officialisera ce partenariat.

40- Fixation des tarifs du gîte de Saint-Sauveur-villages

Le gîte de groupe de Saint-Sauveur-villages dispose de 38 couchages permettant ainsi d'accueillir des groupes importants. En 2019, 3 270 nuitées ont été enregistrées et un produit d'environ 23 000 €. Les tarifs appliqués sont inchangés depuis 2009, aussi, il est proposé de procéder à une revalorisation de ces tarifs sur 2 années successives, 2021 puis 2022, selon la grille suivante :

PRODUIT	Tarif actuel	Tarif 2021	Tarif 2022
Gîte complet 1ère nuit été	278,00 €	300,00 €	330,00 €
Gîte complet nuit suivante été	214,00 €	230,00 €	260,00 €
Gîte complet 1ère nuit hiver	326,00 €	350,00 €	390,00 €
Gîte complet nuit suivante hiver	262,00 €	290,00 €	315,00 €
Individuel adulte	10,60 €	12,00 €	13,00 €
Individuel groupe (> 10 pers)	9,00 €	10,00 €	11,00 €
Jeune - 16 ans	7,50 €	8,50 €	9,50 €
Chauffage	1,60 €	2,00 €	2,20 €
Grande salle jouxtant le gîte	80,00 €	100,00 €	120,00 €
Départ après 10 h	48,00 €	60,00 €	70,00 €
Location drap	3,05 €	3,50 €	4,00 €
Location linge de toilette	2,50 €	3,00 €	3,00 €
Lave-linge	3,05 €	3,50 €	4,00 €
Sèche-linge	3,05 €	3,50 €	4,00 €
Cauton groupe	160,00 €	200,00 €	200,00 €
Cauton famille	50,00 €	50,00 €	80,00 €

Ces tarifs seront applicables au 1^{er} janvier de chaque année.

Il est proposé au conseil communautaire d'approuver ces tarifs à appliquer en 2021 puis à partir de 2022.

41- Budget cinéma : décision modificative n°1

Il est proposé de modifier le Budget annexe Cinémas pour ajuster :

- les crédits liés aux amortissements des immobilisations
- les crédits d'investissement : dépenses d'équipement des cinémas et subvention du budget général

Dépenses de fonctionnement

				BP	Propositions nouvelles	Vote	Total BP + DM n°1
02 3	Virement à la section d'investissement	023	Virement à la section d'investissement	85 005,00 €	-52 022,44 €	-52 022,44 €	32 982,56 €
					-52 022,44 €	-52 022,44 €	
04 2	Opérations d'ordre de transfert entre sections	6811	Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	28 270,00 €	158 070,00 €	158 070,00 €	186 340,00 €
					158 070,00 €	158 070,00 €	

Ajustement des dotations aux amortissements, au regard des données d'actif : 2 070 euros
Régularisation de l'amortissement du fonds de commerce du Cinéma de Coutances (acquisition 14/12/2010) : 156 000 euros

Propositions nouvelles - Dépenses de fonctionnement 106 047,56 €

Recettes de fonctionnement

				BP	Propositions nouvelles	Vote	Total BP + DM n°1
04 2	Opérations d'ordre de transfert entre sections	777	Quote Part des subventions d'investissement transférée au compte de résultat	8 870,00 €	106 047,56 €	106 047,56 €	114 917,56 €
					106 047,56 €	106 047,56 €	

Propositions nouvelles - Recettes de fonctionnement 106 047,56 €

Dépenses d'investissement

			BP	Propositions nouvelles	Vote	Total BP + DM n°1	
04 0	Transferts d'ordre de transfert entre sections	13912	Subventions d'investissement transférées au compte de résultat - Régions	975,00 €		0,00 €	975,00 €
		13913	Subventions d'investissement transférées au compte de résultat - Départements	1 065,00 €		0,00 €	1 065,00 €
		13914	Subventions d'investissement transférées au compte de résultat - Communes		10 000,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €
		13915	Subventions d'investissement transférées au compte de résultat - Groupement de collectivités		83 047,56 €	83 047,56 €	83 047,56 €
		13917	Subventions d'investissement transférées au compte de résultat - Budget communautaire et fonds		13 000,00 €	13 000,00 €	13 000,00 €
		13918	Subventions d'investissement transférées au compte de résultat - Autres	6 830,00 €		0,00 €	6 830,00 €

Régularisation des reprises sur les subventions reçues dans le cadre de l'acquisition du fonds de commerce (acquisition 14/12/2010)

			BP	Propositions nouvelles	Vote	Total BP + DM n°1	
21	Immobilisations corporelles	2135	Installations générales, agencements, aménagements des constructions	76 208,00 €	42 610,82 €	42 610,82 €	118 818,82 €
				42 610,82 €	42 610,82 €		

Fourniture du nouveau projecteur du Cinéma de Hauteville : après installation, la non-reprise de l'ancien matériel par le prestataire ne permet pas de bénéficier de la moins-value

Propositions nouvelles - Dépenses d'investissement 148 658,38 €

Recettes d'investissement

			BP	Propositions nouvelles	Vote	Total BP + DM n°1	
02 1	Virement de la section d'exploitation	021	Virement de la section d'exploitation	85 005,00 €	-52 022,44 €	-52 022,44 €	32 982,56 €
				-52 022,44 €	-52 022,44 €		
04 0	Opérations d'ordre de transfert entre sections	28131	Bâtiments	105,00 €	0,00 €	0,00 €	105,00 €
		28135	Installations générales, agencements, aménagements des constructions	2 655,00 €	1 980,00 €	1 980,00 €	4 635,00 €
		28154	Matériel industriel	0,00 €	90,00 €	90,00 €	90,00 €
		28183	Matériel de bureau et matériel informatique	560,00 €	0,00 €	0,00 €	560,00 €
		28184	Mobilier	1 065,00 €	0,00 €	0,00 €	1 065,00 €
		28188	Autres	23 885,00 €	156 000,00 €	156 000,00 €	179 885,00 €
				158 070,00 €	158 070,00 €		
13	Subventions d'investissement	1315	Groupement de collectivités	77 577,65 €	42 610,82 €	42 610,82 €	120 188,47 €
				42 610,82 €	42 610,82 €		

Ajustements des crédits pour amortissements des immobilisations : 2 070 €
Amortissement du fonds de commerce du Cinéma de Coutances : 156 000 €

Augmentation de la subvention à l'équipement du budget Cinémas, par le budget général

Propositions nouvelles - Recettes d'investissement 148 658,38 €

Il est proposé au conseil communautaire d'approuver la décision modificative n°1 du budget cinémas.

42- Budget déchets ménagers : décision modificative n°1

Il est proposé de modifier le Budget annexe Déchets ménagers afin d'ajuster les crédits liés aux amortissements des immobilisations (ajustements opérés par la trésorerie en début d'année et non connus lors du vote du budget).

Dépenses de fonctionnement							
				Budget Primitif	Propositions nouvelles	Vote	Total BP + DM n°1
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	6811	Dotations aux amortissements	140 836,81 €	25 316,76 €	25 316,76 €	166 153,57 €
					25 316,76 €	25 316,76 €	
023	Virement à la section d'investissement	023	Virement à la section d'investissement	83 934,63 €	-25 316,76 €	-25 316,76 €	58 617,87 €
					-25 316,76 €	-25 316,76 €	

Ajustement des amortissements 2020 au regard des données mises à jour par la trésorerie (premier trimestre 2020)

Propositions nouvelles - Dépenses de fonctionnement	0,00 €	0,00 €
------------------------------------------------------------	---------------	---------------

Recettes d'investissement							
				Budget Primitif	Propositions nouvelles	Vote	Total BP + DM n°1
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	28135	Installations générales, agencements, aménagements des constructions	1 365,00 €	3 495,00 €	3 495,00 €	4 860,00 €
		28158	Autres installations, matériel et outillage techniques	75 965,41 €	9 125,76 €	9 125,76 €	85 091,17 €
		281531	Réseaux d'adduction d'eau	0,00 €	189,00 €	189,00 €	189,00 €
		281532	Réseaux d'assainissement	0,00 €	12 507,00 €	12 507,00 €	12 507,00 €
					25 316,76 €	25 316,76 €	
021	Virement de la section de fonctionnement	021	Virement de la section de fonctionnement	83 934,63 €	-25 316,76 €	-25 316,76 €	58 617,87 €
					-25 316,76 €	-25 316,76 €	

Ajustement des amortissements 2020 au regard des données mises à jour par la trésorerie (premier trimestre 2020)

Propositions nouvelles - Recettes d'investissement	0,00 €	0,00 €
-----------------------------------------------------------	---------------	---------------

Il est proposé au conseil communautaire d'approuver la décision modificative n°1 du budget déchets ménagers.

43- Budget GEMAPI : décision modificative n°1

Il est proposé de modifier le Budget annexe GEMAPI afin d'ajuster :

- les crédits liés aux amortissements des immobilisations (prise en compte des amortissements de l'ex SIDLA Baie de Sienne)
- les crédits d'investissement (réaffectation des crédits suite aux délibérations du 11/03/2020)

Dépenses de fonctionnement								
				BP	Propositions nouvelles	Vote	Total BP +DM n°1	
011	Charges à caractère général	6 621	Terrains	30 000,00 €	24 000,00 €	24 000,00 €	54 000,00 €	Actions de prévention secteur de la poulette- rechargement en sable, voté lors du Conseil du 11/03/2020 (exécuté en fonctionnement, cf. CA 2019) : 53,4K€ -Report en 2021 du rechargement en sable prévu sur Hauteville sur mer (-30k€)
					24 000,00 €	24 000,00 €		
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	6811	Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	8 837,11 €	8 040,34 €	8 040,34 €	16 877,45 €	Ajustement des dotations aux amortissements afin de prendre en compte l'amortissement 2020 des biens de l'ex SIDLA Baie de Sienne (8040,34€)
					8 040,34 €	8 040,34 €		
023	Virement à la section d'investissement	023	Virement à la section d'investissement	10 14 646,70 €	-32 040,34 €	-32 040,34 €	982 606,36 €	Ajustement du virement
					-32 040,34 €	-32 040,34 €		
Propositions nouvelles - Dépenses de fonctionnement							0,00 €	

Dépenses d'investissement

				BP	Propositions nouvelles	Vote	Total BP +DM n°1
21	Immobilisations corporelles	2128	Autres agencements et aménagements	35 000,00 €	182 000,00 €	182 000,00 €	217 000,00 €
		2188	Divers	80 000,00 €	15 000,00 €	15 000,00 €	95 000,00 €
					197 000,00 €	197 000,00 €	
23	Immobilisations en cours	2317	Immobilisations corporelles reçues au titre d'une mise à disposition	334 000,00 €	-125 000,00 €	-125 000,00 €	209 000,00 €
					-125 000,00 €	-125 000,00 €	

Le terrassement de la digue des garennes (35k€ au budget) a été réalisé (34 116€). Autres travaux non prévus au BP 2020 :
 -Terrassement Hydrotube, pour 18k€
 -construction d'un ouvrage de défense contre la mer à Gouville, pour 33,7k€
 -Actions de prévention secteur de la poulette : pieux et tressage (cf. Conseil Communautaire du 11/03/2020), pour 120k€ (financé par DDTM à 80%)
 -interventions sur la digue des garennes (10k€)
 Devis pose des piézomètres supérieur au budet initial (30k€)

Travaux retardés sur la Soule. Réalisation prévisionnelle sur 2020 : tranche 4 uniquement (environ 110k€)

Propositions nouvelles - Dépenses d'investissement **72 000,00 €**

Recettes d'investissement

				BP	Propositions nouvelles	Vote	Total BP +DM n°1
13	Subventions d'investissement	1318	Autres	0,00 €	96 000,00 €	96 000,00 €	96 000,00 €
					96 000,00 €	96 000,00 €	
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	28033	Frais d'insertion	0,00 €	455,65 €	455,65 €	455,65 €
		28128	Autres agencements et aménagements de terrains	0,00 €	1643,69 €	1643,69 €	1643,69 €
		28138	Autres constructions	0,00 €	3 954,28 €	3 954,28 €	3 954,28 €
		28158	Autres installations, matériel et outillage techniques	352,32 €	1522,00 €	1522,00 €	1874,32 €
		28181	Installations générales, agencements et aménagements divers	0,00 €	464,72 €	464,72 €	464,72 €
				8 040,34 €	8 040,34 €		
021	Virement de la section de fonctionnement	021	Virement de la section de fonctionnement	1014 646,70 €	-32 040,34 €	-32 040,34 €	982 606,36 €
					-32 040,34 €	-32 040,34 €	

Subvention DDTM sur l'échat de pieux et tressage sur le secteur de la Poulette (80%)

Ajustement des dotations aux amortissements afin de prendre en compte l'amortissement 2020 des biens de l'ex SIDLA Baie de Sienne (8040,34€)

Ajustement du virement

Propositions nouvelles - Recettes d'investissement **72 000,00 €**

Il est proposé au conseil communautaire d'approuver la décision modificative n°1 du budget GEMAPI.

44- Budget général : décision modificative n°1

Il est proposé de modifier le budget général afin de prendre en compte les mesures d'urgence prises par Coutances mer et bocage en matière de protection sanitaire et de soutien aux entreprises du territoire (achat de protections sanitaires, augmentation des avances forfaitaires sur marché, entre autres). Les multiples conséquences budgétaires de la crise sanitaire feront l'objet de décisions modificatives ultérieures, lorsque le chiffrage des impacts du COVID-19 sur les dépenses et recettes sera affiné.

Le budget primitif 2020 a été voté avec une section d'investissement en suréquilibre (+250 000€). Ce suréquilibre est mobilisé afin de financer les dépenses exceptionnelles liées à la crise sanitaire.

Dépenses de fonctionnement								
				Budget total avant DM	Propositions nouvelles	Vote	Total BP + DM n°1	
011	Charges à caractère général	60624	Produits de pharmacie	16 480,20 €	215 000,00 €	215 000,00 €	231 480,20 €	[COVID-19] Achats groupés de masques et matériel de protection (gel, gants, blouses) :
		62878	Remboursement de frais à d'autres organismes	129 900,00 €	84 500,00 €	84 500,00 €	214 400,00 €	-achats de masques (60624) : dont 50 000 masques pour les habitants de la CMB, 50 000 masques pour les commerçants, 50 000 masques pour les communes (voir les aides de l'Etat et les participations des communes en recettes)
		60631	Produits d'entretien	63 645,00 €	22 000,00 €	22 000,00 €	85 645,00 €	-Participation de la Communauté aux masques achetés par le Département (62878) : 84k€ -achat de produits d'hygiène et nettoyage (60631) tous sites (écoles, structures enfance-jeunesse, bibliothèques, gymnases, etc...) : 22k€
		6281	Concours divers (cotisations)	138 702,00 €	10 500,00 €	10 500,00 €	149 202,00 €	[COVID-19] Participation complémentaire à Latitude Manche (6500€ prévus au budget) pour le plan de communication de chèques évasion 50 à destination des touristes hébergés dans la Manche.
					332 000,00 €	332 000,00 €		
014	Atténuations de produits	7398	Reversements, restitutions et prélèvements divers	200 000,00 €	-119 751,87 €	-119 751,87 €	80 248,13 €	[COVID-19] Annulation de l'avance versée à l'EPIC
					-119 751,87 €	-119 751,87 €		
65	Charges de gestion courante	65737	Autres établissements publics locaux	60 000,00 €	119 751,87 €	119 751,87 €	179 751,87 €	[COVID-19] Subvention versée à l'EPIC en lieu et place de l'avance de reversement de TS
					119 751,87 €	119 751,87 €		
67	Charges exceptionnelles	673	Annulation de titres sur exercices antérieurs	20 070,00 €	4 500,00 €	4 500,00 €	24 570,00 €	[COVID-19] Augmentation de l'enveloppe pour tenir compte des annulations d'acomptes versés en 2019 pour la location des gîtes communautaires en 2020 (pas de report possible sur 2020 ou 2021)
					4 500,00 €	4 500,00 €		
023	Virement à la section d'investissement	023	Virement à la section d'investissement	2 543 792,35 €	-250 000,00 €	-250 000,00 €	2 293 792,35 €	Mobilisation du suréquilibre prévu au BP 2020
					-250 000,00 €	-250 000,00 €		
Propositions nouvelles - Dépenses de fonctionnement					86 500,00 €	86 500,00 €		
Recettes de fonctionnement								
				Budget total avant DM	Propositions nouvelles	Vote	Total BP + DM n°1	
70	Produits des services, domaine et ventes diverses	70875	Remboursement de frais par les communes membres du GFP	33 000,00 €	23 500,00 €	23 500,00 €	56 500,00 €	[COVID-19] Remboursement des masques/gels/blouses par les 44 communes ayant participé au groupement d'achat (prix coûtant TTC déduction faite de l'aide de l'Etat pour les masques)
		70878	Remboursement de frais par d'autres redevables	2 967,00 €	1 100,00 €	1 100,00 €	4 067,00 €	[COVID-19] Remboursement des masques par les associations ayant participé au groupement d'achat
					23 500,00 €	23 500,00 €		
74	Dotations et subventions	74718	Autres participations Etat	221 540,00 €	63 000,00 €	63 000,00 €	284 540,00 €	[COVID19] Aide de l'Etat sur l'achat de masques (prise en charge de 50% de 191 000 masques)
					63 000,00 €	63 000,00 €		
Propositions nouvelles - Recettes de fonctionnement					86 500,00 €	86 500,00 €		

Dépenses d'investissement

				Budget total avant DM	Propositions nouvelles	Vote	Total BP + DM n°1
21	immobilisations coporelles	21735	Installations générales, agencements, aménagements des constructions	1 082 434,55 €	110 000,00 €	110 000,00 €	1 192 434,55 €
		2158	Autres installations, matériel et outillage technique	360 000,00 €	-160 385,37 €	-160 385,37 €	199 614,63 €
		2111	Terrains nus	202 225,45 €	-202 225,45 €	-202 225,45 €	0,00 €
				-252 610,82 €	-252 610,82 €		
204	Subventions d'équipement versées	2041642	Etablissements à caractère industriel et commercial - Bâtiments et installations	71 577,65 €	42 610,82 €	42 610,82 €	114 188,47 €
				42 610,82 €	42 610,82 €		
23	Immobilisations en cours	238	Avances versées sur commandes d'immobilisations coporelles	0,00 €	600 000,00 €	600 000,00 €	600 000,00 €
					810 000,00 €	810 000,00 €	

Réaffectation de crédits

Les micro-stations seront réalisées sur 2020 et 2021

Réaffectation de crédits

Subvention versée au budget cinéma pour le projecteur du cinéma d'Hauteville sur mer (l'ancien matériel n'a pas été repris par le prestataire, la CMB ne peut bénéficier de la moins value prévue par le marché en cas de reprise du matériel). Le coût total du projecteur est conforme à la au coût prévu initialement.

[COVID-19] Avances forfaitaires sur marchés débloqués afin de sécuriser la trésorerie des entreprises

Propositions nouvelles - Dépenses d'investissement **600 000,00 €** **600 000,00 €**

Recettes d'investissement

				Budget total avant DM	Propositions nouvelles	Vote	Total BP + DM n°1
021	Virement de la section de fonctionnement	021	Virement de la section de fonctionnement	2 543 792,35 €	-250 000,00 €	-250 000,00 €	2 293 792,35 €
					-250 000,00 €	-250 000,00 €	
23	Immobilisations en cours	238	Avances versées sur commandes d'immobilisations coporelles	0,00 €	600 000,00 €	600 000,00 €	600 000,00 €
					600 000,00 €	600 000,00 €	

[COVID-19] Remboursement sur avances forfaitaires

Propositions nouvelles - Recettes d'investissement **350 000,00 €** **350 000,00 €**

Il est proposé au conseil communautaire d'approuver la décision modificative n°1 du budget général.

45- Évaluation du fonds de soutien accordé à la commune de Gratot

Le conseil communautaire a voté le 22 mai 2019 un règlement des fonds de soutien à l'investissement en faveur des communes de moins de 1 000 habitants. Pour 2020, le fonds de soutien communautaire s'élève à 200 000 €.

La commune de Gratot a sollicité un fonds de soutien au titre de la création d'un lotissement communal à vocation d'habitat. Le montant provisoire du fonds de soutien communautaire s'élève à 20 000 € (détail de l'évaluation en annexe).

Il est proposé au conseil communautaire d'accorder à la commune de Gratot un fonds de soutien d'un montant de 20 000 €.

46- Budget déchets ménagers : annulation d'un titre de recettes

Se référant à la liste transmise par madame la maire déléguée d'Anneville-sur-mer, la communauté de communes a émis un titre d'un montant de 160 € à l'encontre de madame Jeanine ALLAIS au titre de la redevance spéciale ordures ménagères 2019 pour une caravane stationnant sur son terrain à Anneville-sur-mer.

Or, il ressort que la redevance ne peut être facturée pour cette caravane, la maison sise sur le terrain étant déjà assujettie à la taxe d'enlèvement des ordures ménagères.

Aussi il est proposé au conseil d'annuler le titre n°159/2019 émis à l'encontre de madame Jeanine ALLAIS.

47- Dispositif colos apprenantes

La crise sanitaire de que nous traversons et, en particulier, la période de confinement ayant conduit à la fermeture des écoles a accru les difficultés scolaires rencontrées par un certain nombre d'enfants. Afin d'accompagner au mieux ces enfants et de limiter les effets de décrochage, le ministère de l'éducation nationale a mis en place les vacances apprenantes déclinés dans quatre dispositifs différents :

- **L'école ouverte** permet d'accueillir dans les écoles ou les établissements des jeunes qui ne quittent pas leur lieu de résidence pour leur proposer un programme équilibré associant renforcement scolaire et activités sportives et culturelles au sens large. Seul le RPI de Camprond-Hauteville-la-Guichard s'est engagé dans ce dispositif.
- **Les écoles ouvertes buissonnières** pour l'organisation de mini-séjours entre les écoles et les accueils de loisirs. Aucune école ne s'est engagée sur ce dispositif.
- **Les accueils de loisirs apprenants**, organisés autour de cours du CNED le matin et activités l'après-midi. Le dispositif n'est pas mis en œuvre sur le territoire.
- **Les colos apprenantes** sont des séjours labellisés par l'État associant renforcement des apprentissages et activités de loisirs autour de la culture, du sport et du développement durable. Plusieurs organismes proposent des colos apprenantes sur le territoire.

L'État (direction départementale de la cohésion sociale) sollicite les collectivités pour créer un partenariat autour de ce dernier dispositif, pour faciliter le départ en colos apprenantes des enfants en ayant le plus besoin. L'État prend en charge 80% du coût du séjour dans la limite d'un tarif de séjour plafonné à 500 € par semaine (soit une prise en charge par l'État de 400 € maximum par semaine).

Coutances mer et bocage a donc été sollicitée pour passer une convention avec l'État et apporter un soutien complémentaire aux familles. Tout d'abord, il s'agit d'être une porte d'entrée identifiée sur le territoire pour accompagner les familles dans leurs démarches. Ensuite, il s'agirait d'apporter un financement

complémentaire à l'aide de l'État. Notre souhait est que le coût du séjour et du trajet soit le plus faible possible pour les familles.

Coutances mer et bocage s'est toujours positionnée pour accompagner au mieux les enfants et les familles dans leur accès à la scolarité et aux activités de loisirs péri et extrascolaires : mise en place du 2S2C en sortie de confinement, tarification sociale pour les familles sur l'accès aux structures enfance-jeunesse...

Ainsi, il est proposé de poursuivre ce soutien dans le cadre du dispositif colos apprenantes dans les conditions suivantes :

- Prise en charge des frais de séjour à hauteur de 20% dans la limite d'un prix de séjour fixé à 500 € par semaine, soit une participation maximale de 100 € par semaine ;
- Participation aux frais de transport (participation sur le prix du voyage, organisation de transport dès lors que le nombre d'enfants sur un même séjour le permet, facilitation de covoiturage...) dans la limite de 50% du prix du billet par séjour sur le territoire de la région Normandie ;

Il est proposé au conseil de communauté :

- d'approuver les modalités de participation de Coutances mer et bocage au dispositif colos apprenantes
- d'autoriser monsieur le président à négocier et à signer la convention avec l'État.

48- Détermination du coût élève de l'année 2019

En 2019, le coût de scolarisation des enfants dans les écoles publiques de Coutances mer et bocage s'élève à 1 471 € pour un élève de classe maternelle et à 550 € pour un élève de classe élémentaire, tel que décrit dans le tableau suivant.

1462€ pour un maternel

528€ pour un élémentaire

Idem pour Jean-Paul 2...avec depuis deux ans l'obligation de scolariser les 3ans donc de payer aussi pour ces élèves du privé

2 contre (Guillotte et moi)

Calcul du Coût Elève Ecole Publique Année 2019 / Comptes Administratifs 2019 / Ecoles maternelles et primaires

	compte	libellé	Ecoles		Total
			maternelles	primaires	
	60611	Eau et assainissement	13 903,14	22 416,26	36 319,40
	60612	100 Electricité	62 389,26	92 416,83	154 806,09
	60612	200 Gaz de ville	91 778,31	143 094,51	234 872,82
	60621	100 Combustibles - Gaz	6 718,01	10 971,81	17 689,82
	60621	200 Combustibles - Fioul	11 228,53	60 478,46	71 706,99
	60624	Produits de traitement	379,16	1 658,42	2 037,58
	60628	Autres fournitures non stockées	37 462,32	29 853,80	67 316,12
	60631	Fournitures d'entretien	11 511,30	14 909,38	26 420,68
	60632	Fournitures de petit équipement	13 931,21	21 542,04	35 473,25
	60636	Vêtements de travail		563,99	563,99
	6064	Fournitures administratives	5 714,86	17 570,96	23 285,82
	6065	Livres, disques, cassettes...(bibliothèques et médiathèques)	2 324,50	8 626,24	10 950,74
	6067	Fournitures scolaires	34 284,61	104 638,39	138 923,00
	6068	Autres matières et fournitures	4 046,10	4 021,65	8 067,75
	611	Contrats de prestations de services	76,40	484,10	560,50
	6135	Locations mobilières	1 436,28	2 340,82	3 777,10
	61521	Terrains	1 524,00	1 837,50	3 361,50
	615221	Bâtiments publics	1 485,70	22 477,04	23 962,74
	61558	Autres biens mobiliers		172,80	172,80
	6156	100 Maintenance bâtiments	19 062,02	36 614,79	55 676,81
	6156	200 Maintenance informatique	705,70	853,19	1 558,89
	6156	300 Maintenance copieurs	3 500,10	16 144,63	19 644,73
	6161	Multirisques		96,00	96,00
	6182	Documentation générale et technique		58,00	58,00
	6184	Versements à des organismes de formation	28,26		28,26
	6188	Autres frais divers	6 077,18	49 149,81	55 226,99
	6228	Divers	2 400,00		2 400,00
	6231	Annonces et insertions	377,28		377,28
	6236	Catalogues et imprimés	146,50	439,50	586,00
	6241	Transports de biens	26,89	115,56	142,45
	6247	Transports collectifs	8 918,04	119 591,90	128 509,94
	6251	Voyages et déplacements	113,70		113,70
	6257	Réceptions	68,50	8,50	77,00
	6261	Frais d'affranchissement		176,10	176,10
	6262	Frais de télécommunications	9 930,88	47 701,75	57 632,63
	6281	Concours divers (cotisations...)		140,00	140,00
	6283	Frais de nettoyage des locaux	1 499,11	1 546,22	3 045,33
	62875	Aux communes membres du GFP	1 429,25	26 170,03	27 599,28
	6332	Cotisations versées au f.n.a.l.	4 959,59	1 152,52	6 112,11
	6336	Cotisations au centre national et aux centres de gestion de	20 283,35	4 724,58	25 007,93
	64111	Rémunération principale	926 769,68	197 122,28	1 123 891,96
	64131	Rémunérations	151 491,43	44 369,30	195 860,73
	6451	Cotisations à l'u.r.s.s.a.f.	195 613,28	58 674,82	254 288,10
	6453	Cotisations aux caisses de retraites	239 077,48	31 550,02	270 627,50
	6475	Médecine du travail, pharmacie	2 199,36	1 151,03	3 350,39
	Total		1 894 871,27	1 197 625,53	3 092 496,80

Budget Communauté de Communes Coutances Mer et Bocage

La mise à disposition du personnel communal et le personnel extérieur ne sont pas compris dans ce tableau récapitulatif.

Nombre d'élèves (rentrée 2018-2019)	1288	2177	3465
Coût élève (en euros)	1 471	550	892,50

Il est proposé au conseil communautaire de fixer le montant de la participation scolaire pour l'année scolaire 2019-2020 à :

- 1 471 € par enfant en cycle maternelle
- 550 € par enfant en cycle élémentaire

49- Participation aux frais de fonctionnement de l'école privée Jean-Paul 2

Les règles de participation de la collectivité au fonctionnement des écoles privées sous contrat d'association sont fixées par la loi n°2009-1312 du 28 octobre 2009 et le décret n°2010-1348 du 9 novembre 2010, codifiés

respectivement dans le code de l'éducation aux articles L442-5-1 et D442-44-1, et par la circulaire n°2012-025 du 12 février 2012.

L'article L442-5-1 du code de l'éducation précise que la participation de la commune au fonctionnement d'une école privée sous contrat est une dépense obligatoire lorsque cette contribution aurait également été due si l'élève avait été scolarisé dans une des écoles publiques de la commune d'accueil. Par ailleurs, l'article D442-44-1 du même code précise que, lorsque la compétence relève d'un EPCI, le territoire de cet EPCI est assimilé au territoire de la commune de résidence. Enfin, la circulaire du 12 février 2012 confirme que l'EPCI est tenu d'assumer la prise en charge des dépenses de fonctionnement des classes privées sous contrat d'association en ce qui concerne les élèves domiciliés sur le territoire de l'EPCI. Cela est donc le cas pour les élèves résidant sur le territoire de la communauté et scolarisés à l'école Jean-Paul 2.

La participation est obligatoire pour les élèves scolarisés en classes élémentaires, mais aussi, depuis la rentrée de septembre 2019, pour les enfants scolarisés en maternelle. Cependant, l'Etat devrait compenser la dépense correspondant aux frais de scolarisation des élèves de maternelle (223 592 €), puisqu'il s'agit d'une dépense nouvelle, conséquence directe de l'obligation de scolarisation des enfants dès l'âge de 3 ans.

Le coût correspond au coût de fonctionnement par élève observé sur les écoles publiques du territoire. Pour l'année 2019-2020, sur la base des coûts observés en 2019, le montant a été fixé à 550 € par élève de cycle élémentaire et 1 471 € par élève de cycle maternelle.

Sur la base des effectifs constatés au 1^{er} janvier 2020 pour l'année scolaire 2019-2020, la subvention s'élève à 394 092 €, dont la décomposition est présentée dans le tableau suivant. L'Etat remboursant la part relative aux élèves de maternelle, le reste à charge pour Coutances mer et bocage sera de 170 500 €.

Participation Ecoles Privées - année scolaire 2018-2019							
Année scolaire 2019/2020							
Primaire JP II	Agon-Coutainville	Annoville	Belval	Blainville-sur-mer	Brainville	Bricqueville-la-Blouette	Camberton
Nombre d'élèves maternelles	3	0	0	2	0	2	4
Nombre d'élèves élémentaires	2	4	7	3	0	8	2
Primaire JP II	Cametours	Camprond	Cerisy-la-Salle	Courcy	Coutances	Gaway	Gouville-sur-mer
Nombre d'élèves maternelles	2	2	1	7	48	0	11
Nombre d'élèves élémentaires	2	2	4	13	101	0	20
Primaire JP II	Gratot	Grimesnil	Hambye	Hauteville-la-Guichard	Hauteville-sur-mer	Heugueville-sur-Sienne	La Baleine
Nombre d'élèves maternelles	2	0	0	0	0	2	0
Nombre d'élèves élémentaires	7	0	1	1	2	3	0
Primaire JP II	La Vendelée	Le Mesnil-Garnier	Le Mesnil-Villemant	Lengronne	Lingreville	Montaigu-les-bois	Montcuit
Nombre d'élèves maternelles	4	0	0	0	0	0	3
Nombre d'élèves élémentaires	4	0	0	0	0	0	5
Primaire JP II	Monthuchon	Montmartin-sur-mer	Montpinchon	Muneville-le-Bingard	Nicorps	Notre-Dame-de-Cenilly	Orval-sur-Sienne
Nombre d'élèves maternelles	3	1	4	1	2	0	15
Nombre d'élèves élémentaires	10	2	4	1	8	0	21
Primaire JP II	Ouville	Quettreville-sur-Sienne	Régneville-sur-mer	Roncey	Saint-Denis-le-Gast	Saint-Denis-le-Vêtu	Saint-Malo-de-la-lande
Nombre d'élèves maternelles	1	7	4	0	0	0	1
Nombre d'élèves élémentaires	3	20	6	0	0	5	0
Primaire JP II	Saint-Martin-de-Cenilly	Saint-Pierre-de-Coutances	Saint-Sauveur-villages	Saussey	Savigny	Tourville-sur-Sienne	Ver
Nombre d'élèves maternelles	0	4	4	3	5	4	0
Nombre d'élèves élémentaires	0	12	15	3	8	1	0
Total élèves élémentaires	310	Total élèves maternelle	152	Total élèves	462		
Coût élève élémentaire	550 €	Coût élève maternelle	1 471 €				
Total annuel élémentaires	170 500 €	Total annuel maternelles	223 592 €	Total annuel	394 092 €		

Il est proposé au conseil de communauté d'approuver le montant de 394 092 € pour l'année scolaire 2019-2020.

50- Aménagement d'un bloc sanitaire et mise en accessibilité de l'école de Muneville-le-Bingard

Ce projet a fait l'objet d'une première consultation en septembre 2019 puis a été relancé à 2 reprises.

L'estimation des travaux s'élevait à 110 000 € HT soit 132 000 € TTC. La consultation d'entreprises divisée en 7 lots a été relancée le 28 mai dernier pour les lots 1,2 et 5. Les lots 3, 4, 6 et 7 ont été attribués par délégation du président pendant la période de confinement.

Pour les 3 lots restants, 8 offres ont été reçues avant la date limite de remise des offres fixée au 26 juin 2020 à 12h00. L'analyse s'est basée sur 2 critères : le prix à 60 % et la valeur technique à 40 %.

Deux lots comportaient des options :

- Lot 1 : Mise en place d'un dallage en quartz
- Lot 2 : Vérification et remplacement du système d'ouverture des portes extérieures existantes

Au vu des critères d'attribution, il est proposé au conseil de retenir les entreprises les mieux-disantes suivantes :

Lot	Intitulé	Entreprise	Montant HT base	Options	Montant HT + PSE
1	Terrassement – démolition-maçonnerie	SLC	39 059.50	600	39 659.50
2	Menuiseries extérieures aluminium- serrurerie	LECARDONNEL	22 158.00		22 158.00
3	Menuiseries intérieures- cloisons- plafonds	LEPETIT DANIEL	21 126.63	6 543.04	27 669.67
4	Carrelage- faiences	CMC	6 478.32		6 478.32
5	Plomberie sanitaire	BELLENGER			17 218.23
6	Electricité- ventilation	ATEE	11 070.87		11 070.87
7	Peinture- revêtement de sol- nettoyage	LEBOUVIER	9 904.23		9 904.23
TOTAL HT					134 158.82
TOTAL TTC					160 990.58

Pour information, la différence entre l'estimation et le montant total des offres s'explique notamment par le très faible nombre d'offres reçues pour cette consultation.

Il est proposé au conseil communautaire :

- d'attribuer les marchés aux entreprises ci-dessus pour les lots 1, 2 et 5, incluant les options uniquement pour le lot 1 ;
- d'autoriser monsieur le président à signer les marchés avec les entreprises ci-dessus

51- Rénovation des logements C et D de la gendarmerie de Gavray-sur-Sienne

La communauté de communes Coutances mer et bocage a décidé d'engager en 2019 les études relatives aux travaux de rénovation des 6 logements de la gendarmerie de Gavray. Cette opération, d'un montant global estimé à 600 000 € TTC et inscrite au plan pluriannuel d'investissement, est programmée pour être réalisée sur 3 ans, à raison de 2 logements traités par an.

Le présent rapport concerne donc la consultation préalable à la passation des marchés de travaux pour la rénovation de 2 logements dénommés C et D (les 2 logements les plus grands) avec une durée des travaux prévisionnelle de 8 mois.

Pour information, le coût de ces travaux est estimé par le cabinet LEBAS-MALOISEL de Coutances, maître d'œuvre, à 220 000 € HT décomposé en 10 lots comme suit :

Lot		Estimation phase PRO
1	Désamiantage	15 800
2	Gros œuvre	37 400
3	Bardage bois-ITE	24 000
4	Couverture	10 900
5	Menuiseries aluminium	36 100

6	Menuiseries intérieures- plâtrerie sèche- isolation	23 400
7	Carrelage – faïence	12 200
8	Peinture –sols souples	20 300
9	Electricité	11 300
10	Plomberie- sanitaire- chauffage - ventilation	28 300

La consultation a été lancée le 3 juin dernier. Pour l'ensemble des 10 lots, 23 offres ont été reçues. Aucune offre n'a été reçue sur le lot 6 (menuiseries intérieures) et une seule pour le lot 4 (couverture). Une première lecture des offres conduit à un coût d'environ 235 000 € HT hors options et hors lot 6. Cette augmentation correspond à la hausse des prix observée sur les différents marchés actuellement : faible concurrence et incidences des surcoûts liés à la mise en œuvre des protocoles sanitaires sur les chantiers.

Par ailleurs, une option a été demandée au entreprise pour le remplacement des chaudières gaz des logements par des pompes à chaleur, soit un surcoût d'environ 11 000 € HT.

Le résultat de l'analyse des offres, qui est en cours de réalisation par le maître d'œuvre, sera présenté au prochain conseil.

Il sera donc proposé au conseil :

- de se prononcer sur le résultat de cette consultation
- d'autoriser monsieur le président à signer les marchés correspondants
- de solliciter une subvention au titre de la DETR.

52- Construction d'une salle de classe à Roncey

La communauté de communes Coutances mer et bocage a programmé dans son plan pluriannuel d'investissement la rénovation d'une salle de classe de type modulaire située sur le site de l'école de Roncey. Le local actuel nécessitant des travaux très lourds sans résoudre les problèmes liés à la présence d'amiante, la solution retenue est l'implantation d'une nouvelle salle de classe modulaire conforme aux normes en vigueur, disposant d'une meilleure performance énergétique et nettement plus confortable sur le plan acoustique.

Le coût de ces travaux est estimé à 80 000 € HT avec une date d'installation prévisionnelle envisagée d'ici la fin de l'année 2020.

La consultation d'entreprises a été lancée le 4 mai dernier. 2 offres ont été reçues avant la date limite de remise des offres fixée au 15 juin 2020 à 12h00. L'analyse a été réalisée en fonction de deux critères : le prix pour 60% et la valeur technique pour 40%.

Au regard de l'analyse des offres réalisée par la direction des services techniques, il est proposé au conseil de communauté :

- d'attribuer le marché à la société COUGNAUD CONSTRUCTION pour un montant de 75 435,44 € HT, soit 90 522,53 € TTC (compris l'option 1 pour le remplacement des convecteurs électriques par une pompe à chaleur)
- d'autoriser monsieur le président à signer le marché concerné.

53- Marché d'exploitation des installations de chauffage : avenant n°2 au lot n°1

En 2019, Coutances mer et bocage a confié l'exploitation, la conduite, l'entretien et le renouvellement de ses installations de chauffage des bâtiments aux sociétés suivantes :

- Lot n° 1 : société COFELY

Ce marché d'une durée de 8 ans concerne 55 sites dont la continuité de service est la plus importante (écoles, piscine, etc) et porte sur :

- la fourniture d'énergie (avec payeur divergent) ;
- la maintenance et la conduite des installations ;
- la mise en conformité des chaufferies, le renouvellement de matériels et l'amélioration des performances énergétiques.

- Lot n° 2 : société CRAM

Ce marché d'une durée d'un an renouvelable trois fois concerne 32 sites et porte sur la conduite, l'entretien et la maintenance.

Dans le cadre du plan de renouvellement des installations prévu dans le marché du lot n° 1, il est envisagé le remplacement de la chaudière de l'école de Hauteville-sur-mer par un modèle nettement moins énergivore, mais tout en restant sur une alimentation au fioul.

Considérant que la communauté s'est engagée dans une démarche visant à augmenter la part des énergies renouvelables dans sa consommation énergétique (territoire durable 2030), il est proposé de remplacer la chaudière actuelle par une chaudière alimentée aux granulés de bois.

Cette solution technique nécessite d'apporter les modifications suivantes aux conditions financières du marché sur sa durée restante, soit 7 années :

- Plus-value sur le coût des travaux de 7 038,85 € HT ;
- Plus-value sur l'entretien et l'exploitation de 3 717,00 € HT ;
- Moins-value sur la dépense énergétique estimée à 2 467,50 € HT.

Le montant du marché concerné serait ainsi porté de 4 261 504,64€ HT (marché de base) à 4 338 969,02 € HT (compris avenant n° 1) sur la durée du marché de 8 ans, soit une augmentation de 1,82 % (avenant n°1 : + 1,62% - délibération du 22 janvier 2020 ; avenant n°2 : + 0,2%).

Ces modifications du marché nécessitent la passation d'un avenant n°2.

Il est proposé au conseil d'approuver ces modifications et d'autoriser monsieur le président à signer l'avenant n°2 au marché concerné.

54- Rénovation du gymnase des Courtilles : présentation de l'avant-projet définitif (APD)

La communauté de communes Coutances mer et bocage a engagé en janvier 2020 les études relatives à la rénovation et l'amélioration de la performance énergétique du gymnase des Courtilles à Coutances.

Cette opération de rénovation globale, inscrite au plan pluriannuel d'investissement (PPI), porte notamment sur les travaux suivants :

- réaménagement et mise en conformité de l'accessibilité des vestiaires et des sanitaires ;
- remplacement de l'intégralité de la couverture en fibro-ciment (amiante) ;
- réalisation d'une isolation par l'extérieur avec remplacement des menuiseries ;
- remplacement du système de production du chauffage au fioul par une pompe à chaleur sur géothermie ;
- mise en place d'un revêtement de sol sportif dans la salle multisports.

Les études d'avant-projet définitif réalisées par l'équipe de maîtrise d'œuvre, dont l'architecte mandataire est Antoine FOURNIER de Coutances, ont récemment reçu l'avis favorable de la direction du service des sports sur le plan fonctionnel.

Aurélié Gigantesque est intervenue pour demander s'il y avait un projet politique lié à la rénovation des installations sportives ... a priori non !

Harel s'est inquiétée des élèves et autres utilisateurs pendant l'année de travaux aux courtils.

Réponse de Lefèvre (qui faisait référence à une proposition de Bourdin) ils pourront aller au gymnase ABC !

A ce stade des études, le coût des travaux est estimé par le maître d'œuvre à 1 400 000 € HT. L'estimation du coût des travaux réalisée au stade de l'élaboration du programme par le maître d'ouvrage s'élevait à 1 000 000 € HT.

Cette évolution à la hausse de l'estimation s'explique d'une part, par une augmentation des prix de l'ordre de 15 % constatée sur plusieurs appels d'offres lancés ces derniers mois, et d'autre part, par la nécessité et/ou l'intérêt d'intégrer au projet, la réalisation des travaux complémentaires décrits ci-dessous :

- des travaux permettant de réduire la consommation énergétique du bâtiment d'au moins 40% d'ici 2030, sachant que cet objectif est imposé par le décret « tertiaire » entré en vigueur à la fin de l'année 2019 pour les bâtiments d'une surface de plancher supérieure à 1 000 m² (surcoût estimé à 10 %) ;
- des travaux de désamiantage identifiés suite à un diagnostic (avec sondages destructifs) réalisé en mars 2020 qui a révélé la présence d'amiante dans de nombreux matériaux, tels que certains revêtements de sol, les enduits de façades, une partie des revêtements muraux intérieurs et quelques réseaux d'évacuation des eaux usées (surcoût estimé à 10 %) ;
- un traitement architectural de façade plus important afin d'améliorer l'identification du gymnase et de ses accès depuis la rue des Courtilles (surcoût estimé à 3 %) ;
- la création de baie vitrées sur la façade de la salle de sports afin d'améliorer l'apport d'éclairage naturel (surcoût estimé à 2 %).

Cette évolution du montant des travaux nécessiterait par ailleurs de revoir la rémunération du maître d'œuvre, laquelle devrait être portée de 83 000 € HT à 110 200 € HT, se décomposant comme suit :

- Mission de base (taux de rémunération ramené de 7,5 à 7,3 %) : 102 200 € HT
- Mission OPC (montant inchangé) : 8 000 € HT

Le montant total de l'opération toutes dépenses confondues devrait être ainsi porté de 1 316 667 € HT, soit 1 580 000 € TTC à 1 741 667 € HT, soit 2 090 000 € TTC.

Le plan de financement du projet pourrait s'établir comme suit (sous réserve de l'obtention de certaines subventions) :

	Montant en €
Etat (DETR)	80 000
Région (TD 2030)	200 000
Département (montant inscrit au contrat de territoire)	316 000
Commune de Coutances (fond de concours à 50 %)	572 834
Coutances mer et bocage	572 834

Les principales dates prévisionnelles de cette opération sont les suivantes :

- Dépôt du dossier de permis de construire : fin juillet 2020 ;
- Passation des marchés de travaux : de septembre à novembre 2020 ;
- Période de préparation des travaux et d'instruction du plan de retrait amiante : décembre 2020 ;
- Réalisation des travaux : janvier à décembre 2021.

Au regard de ces éléments, il est proposé au conseil :

- d'approuver ces études d'avant-projet définitif et dans l'affirmative, d'autoriser la signature et le dépôt de la demande de permis de construire correspondante ;
- d'autoriser la signature d'un avenant au marché de maîtrise d'œuvre portant le forfait de rémunération de 83 000 € HT à 110 200 € HT ;
- d'approuver le plan de financement ci-dessus ;
- d'autoriser monsieur le président à solliciter les subventions correspondantes auprès des partenaires concernés ;

55- Remise sur les inscriptions à l'école de musique

L'école de musique a connu une année scolaire 2019-2020 difficile. La crise sanitaire a affecté fortement l'activité bien qu'une continuité pédagogique à distance ait été mise en place. Toutefois, l'enseignement de la pratique instrumentale à distance est compliquée et affecte également la motivation des élèves. Par ailleurs, la professeur de formation musicale a été absente une grande partie de l'année pour raison de santé. Aussi, pour tenir compte des difficultés de l'année écoulée, il est proposé de mettre en place une remise de 15 € pour chaque élève se réinscrivant à l'école de musique pour l'année scolaire 2020-2021.

Il est proposé au conseil communautaire d'approuver la mise en place d'une remise exceptionnelle de 15 € sur les frais d'inscription pour les élèves effectuant une réinscription à l'école de musique pour l'année scolaire 2020-2021

56- Projet orchestre à l'école : demande de subvention

L'orchestre à l'école s'organise autour de cycles de 3 ans pour une quinzaine d'élèves de CE2 de l'école Claires Fontaines à Coutances.

Le projet consiste en une répétition hebdomadaire d'une heure en tutti sur temps scolaire, en présence d'un professeur de musique, et d'une répétition en pupitre hebdomadaire de 30 minutes, en dehors du temps scolaire. Le projet concerne le même groupe de classe durant toute la durée du cycle. Ce projet permet à ces enfants d'accéder à une pratique musicale et instrumentale à laquelle ils n'auraient probablement pas accès par ailleurs.

Enfin, le travail réalisé donne lieu à une représentation publique, à l'occasion de la fête de la musique ou pendant le festival de jazz par exemple.

Pour l'année scolaire 2020-2021, le budget de ce projet s'élève à 8 000 €. Il s'agit principalement de la rémunération des enseignants de musique. Le conseil départemental peut apporter son soutien à hauteur de 2 000 €.

Il est proposé au conseil de communauté :

- D'approuver ce plan de financement
- De solliciter une subvention du conseil départemental
- D'autoriser monsieur le président à signer la convention avec l'Éducation nationale

57- Fonds d'aide aux jeunes

Le fonds d'aide aux jeunes (FAJ), piloté par le conseil départemental, vise à développer l'autonomie des jeunes et à favoriser leur insertion professionnelle et sociale. Ce fonds apporte des aides financières individuelles à la subsistance ou à l'insertion et des aides collectives (actions permis de conduire, tickets de restauration, navettes marées...). La CAF et la MSA participent également au dispositif.

En 2019, 712 demandes d'aide individuelles ont été reçues et un total de 140 460 € d'aides individuelles a été versé (800 demandes et 155 610 € d'aides distribuées en 2018), dont 19 226 € à la mission locale de Coutances. Par ailleurs, 195 500 € ont été investis dans les actions collectives (218 500 € en 2018) auxquelles près de 569 jeunes ont participé, et 1 722 jeunes ont eu recours aux CLLAJ pour les problématiques liées au logement.

Pour 2020, la contribution demandée s'élève à 0,23 € par habitant. La population municipale de la communauté est de 47 982 habitants, soit une participation totale de 11 035,86 €.

Il est proposé au conseil communautaire d'approuver cette participation.

58- Fonds de solidarité logement

Le fonds de solidarité pour le logement (FSL), piloté par le conseil départemental, vise à accompagner les ménages à faibles revenus dans leur recherche de logement ou pour faciliter leur maintien dans leur logement. Dans ce but, le fonds participe également au développement d'actions préventives d'accompagnement social auprès des ménages en difficulté. Ce fonds apporte des aides financières individuelles à la subsistance ou à l'insertion et des aides collectives (actions permis de conduire, tickets de restauration, navettes marées...). La CAF et la MSA participent également au dispositif.

En 2019, 3 474 demandes d'aides ont été reçues par le FSL (3 876 en 2018), 69% ont obtenu une réponse favorable. Le FSL a mobilisé 609 635 € en 2019 (389 371 € sous forme de prêt, 119 317 € sous forme de subvention, 100 947 € sous forme de cautionnement). 567 174 € ont été mobilisés pour l'aide au maintien dans les logements (251 079 € pour les loyers impayés, 281 680 € pour l'énergie, 34 415 € pour l'accès à l'eau).

Ainsi, le FSL a consacré un budget global de 1 044 233 € à l'accompagnement social.

Pour 2019, la contribution demandée s'élève à 0,90 € par habitant. La population municipale de la communauté est de 47 982 habitants, soit une participation totale de 43 183,80 €.

Il est proposé au conseil communautaire d'approuver cette participation.

59- Bilan foncier et immobilier 2019

Plusieurs transactions à vocation économique ont été régularisées au cours de l'exercice 2019.

Elles ont notamment concerné l'acquisition de l'assiette foncière de la future usine Renault à Coutances ou encore la vente à la fromagerie du Val de Siègne à Gavray du terrain qui permettra à l'entreprise de concrétiser son projet d'extension. Coutances Mer et Bocage a également acquis en 2019 une réserve foncière en vue de l'extension de la zone d'activités de Saint-Sauveur-Lendelin. Enfin, un terrain de la zone conchylicole de Gouville-sur-mer a été cédé en 2019.

Par ailleurs, la vente au SDEAU 50 des équipements techniques nécessaires à la mise en œuvre du service de l'eau a été régularisée au cours de l'exercice. Coutances mer et bocage a également vendu en 2019 à la commune de Roncey, l'assiette foncière de la future maison médicale.

Une acquisition a été régularisée en 2019 en vue de la suppression du passage à niveau de Belval et une autre en vue de l'aménagement de la voie verte à Heugueville sur Siègne. Pour ces deux dossiers, d'autres transactions seront finalisées en 2020.

Enfin une emprise restée propriété de Coutances mer et bocage et située sur le rond-point de la zone de la mare à Coutances a été rétrocédée au Département de la Manche.

Le bilan 2019 s'établit comme suit :

Acquisitions

Vendeur	Objet	Prix	Date acte
Mme HERRY	Parcelles AB 150 et AC 31 (Heugueville sur Siègne)	9 341 €	5/04/2019
Mr LEMIERE	Parcelles AB 242 et AB 244 (Belval)	3 300 €	28/11/2019

Mme REDON	Parcelles ZL 149 et ZL 151	279 639 €	15/03/2019
(Nota : le même jour a été régularisée la résiliation du bail avec le fermier Mr HENNEQUIN, moyennant une indemnité de 43 678 €)			
Consorts POUTEAU	Parcelle ZC 116 St Sauveur Lendelin	30 000 €	25/09/2019

Ventes

Acquéreur	Objet	Prix	Date acte
Commune de Roncey	Parcelle AC 36	50 000 €	14/03/2019
Département de la Manche	Parcelle ZL 139 (Coutances)	Gratuité	16/01/2019
Sti «La Marmite de Lili»	Parcelle AC 591 ET 592	55 536,33 €	11/09/2019
SDEAU 50	Réservoirs, surpresseurs et usine des eaux (quettreville, orval, lingreville,...)	Gratuité (transfert de compétence)	27/11/2019
SCI le Pré St Jean (fromagerie)	Parcelle AB 31 (Gavray)	41 600 € HT	23/01/2019

Il est proposé au conseil communautaire de donner quitus à monsieur le président de la lecture du bilan foncier et immobilier 2019

60- Commission d'appel d'offres

La composition de la commission d'appel d'offres est fixée par l'article L1411-5 du code général des collectivités territoriales. Elle est présidée par le président de la communauté de communes et compte 5 membres titulaires et 5 membres suppléants. L'élection se fait au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Il est proposé au conseil de communauté :

- de désigner les membres de la commission d'appel d'offres
- de préciser que la commission d'appel d'offres fera office de jury dans les procédures de concours

61- Désignation des représentants de Coutances mer et bocage dans les syndicats intercommunaux

Coutances mer et bocage adhère à de multiples syndicats. Il est nécessaire de procéder à l'élection des représentants de la communauté de communes au sein de ces syndicats.

L'article L2121-21 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'il est voté à bulletin secret lorsqu'il y a lieu de procéder à une nomination ou représentation. Toutefois, le conseil peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au bulletin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin. Les désignations aux syndicats intercommunaux peuvent faire l'objet de cette dérogation si le conseil le souhaite.

Il est proposé au conseil de communauté

- de décider de procéder à la désignation des représentants aux syndicats intercommunaux au scrutin à main levée, l'unanimité étant requise sur ce point ;
- de désigner les représentants des syndicats suivants :

- **Syndicat mixte Manche Numérique** :

- Aménagement numérique du territoire : 3 titulaires + 2 suppléants
- Services numériques : 1 représentant

- **Syndicat mixte Point fort environnement** : 3 titulaires + 3 suppléants.

- **Syndicat mixte de la Perelle** : 54 titulaires

- **Société publique locale NORMANTRI** : 1 administrateur

- **Syndicat Intercommunal d'Aménagement et d'Entretien de la Sienne (SIAES)** : 12 titulaires + 12 suppléants.

- **Parc naturel régional des marais du Cotentin et du Bessin** : 1 représentant

- **Pôle métropolitain** : 4 titulaires et 4 suppléants

- **Syndicat mixte des espaces littoraux de la Manche (Symel)**: 2 titulaires + 2 suppléants

- **Syndicat mixte synergie littoral (SMEL)** : 2 titulaires + 2 suppléants

- **Latitude Manche** : 1 titulaire + 1 suppléant

- **Syndicat départemental de l'eau (SDEAU)** : 3 titulaires + 3 suppléants

Comités locaux de l'eau potable

TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES COUTANCES MER ET BOCAGE CONCERNÉ TOTALEMENT OU PARTIELLEMENT PAR LA COMPÉTENCE À LA CARTE	NOMBRE DE DÉLÉGUÉS À PROPOSER PAR LES COMMUNES PUIS À DÉSIGNER PAR LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES COUTANCES MER ET BOCAGE	CLEP D'APPARTENANCE	
Agon-Coutainville	5	CLEP Agon	
Cerisy-la-Salle	5	CLEP Cerisy-la-Salle	
Coutances	5	CLEP Coutances	
Hambye	1	CLEP Gièze	
Belval	1	CLEP Montpinchon	
Cametours	1		
Courcy	1		
Montpinchon	1		
Nicorps	1		
Notre-Dame-de-Cenilly	1		
Ouville	1		
Quetteville-sur-Sienne pour ex-Contrières	1		
Roncey	1		
Saint-Denis-le-Vêtu	1		
Saint-Martin-de-Cenilly	1		
Saussey	1		
Savigny	1		
Saint-Pierre-de-Coutances	5		CLEP Saint-Pierre-de-Coutances
Blainville-sur-Mer	1		CLEP Saint-Malo-de-la-Lande
Brainville	1		
Bricqueville-la-Blouette	1		

Gouville-sur-Mer	3	
Gratot	1	
Heugueville-sur-Sienne	1	
La Vendelée	1	
Saint-Malo-de-la-Lande	1	
Saint-Sauveur-Villages pour ex-Ancteville	1	
Tourville-sur-Sienne	1	
Camberton	1	CLEP Saint-Sauveur-Aubigny
Camprond	1	
Hauteville-la-Guichard	1	
Montcuit	1	
Monthuchon	1	
Muneville-le-Bingard	1	
Saint-Sauveur-Villages hors ex-Ancteville	3	
Gavray-sur-Sienne pour ex-Gavray hors secteurs de Mesnil Bonant et Mesnil Hue	5	CLEP Gavray
Annoville	1	CLEP Montmartin-Cérences
Hauteville-sur-Mer	1	
Lingreville	1	
Montmartin-sur-Mer	1	
Orval-sur-Sienne	1	
Quettreville-sur-Sienne hors ex-Contrières	3	
Regnéville-sur-Mer	1	
Grimesnil	1	
Lengronne	1	
Saint-Denis-le-Gast	1	
Ver	1	
Gavray-sur-Sienne pour ex-Gavray secteurs de Mesnil-Bonant et Mesnil-Hue, ex- Le Mesnil-Amand, ex-Sourdeval-les-Bois	1	CLEP Villedieu Ouest
La Baleine	1	
Le Mesnil-Garnier	1	
Le Mesnil-Villeman	1	
Montaigu-les-Bois	1	

- **SIAEP La Haye Pesnel** (ex-Le Mesnil-Rogue) : 2 titulaires

- **Syndicat du SCOT du pays de Coutances** : 15 délégués titulaires – 8 délégués suppléants

- **EPIC Coutances tourisme portes du Cotentin** : 13 titulaires

- **SDIS de la Manche** : 1 représentant

62- Désignation des représentants Coutances mer et bocage au sein de diverses organismes

Il est nécessaire de procéder à l'élection des représentants de la communauté de communes au sein de divers organismes.

Il est proposé au conseil de communauté

- de décider de procéder à la désignation des représentants aux syndicats intercommunaux au scrutin à main levée, l'unanimité étant requise sur ce point ;
- de désigner les représentants des organismes suivants :

- **Représentants élus au comité technique (CT) et CHSCT** : 3 titulaires + 3 suppléants

- **Ententes avec Côte ouest centre Manche** :
 - Entente leader – Notre littoral pour demain – OCM : 3 représentants
 - Entente économie circulaire : 3 représentants
 - Entente Sève-Tauve : 3 représentants

- **Comité de programmation Leader** : 6 titulaires + 6 suppléants

- **Opération collective de modernisation** (OCM) : 4 titulaires + 4 suppléants

- **Mission locale** : 6 titulaires

- **Comité local pour le logement autonome des jeunes** (CLLAJ) : 3 titulaires

- **Centre Manche initiative** : 2 titulaires + 2 suppléants

- **SDEM (commission consultative paritaire)** : 3 titulaires

- **Collèges** : 1 titulaire par collège
 - Montmartin-sur-mer
 - Gavray-sur-Sienne
 - Saint-Sauveur-villages
 - Agon-Coutainville
 - Cerisy-la-Salle
 - Coutances

63- Questions diverses

- Information sur le budget général 2020 : Est reproduite ci-dessous la note explicative du budget primitif 2020 présentée lors du conseil de communauté du 12 février 2020. Le rapport d'orientation budgétaire, support du débat qui s'est tenu lors de la séance du 18 décembre 2019, est jointe également à titre d'information.

Budget primitif 2020

I. 2019 : le budget communautaire maintient le cap

1. Ratios 2019

Le niveau de CAF nette présenté lors du Débat d'orientations budgétaires (DOB) s'appuyait sur une projection du futur compte administratif 2019 en date du 29/11/2019. Les résultats définitifs de l'exercice 2019 sont meilleurs que ceux escomptés en fin d'année :

<u>CA PREVISIONNEL 2019</u>	<u>DOB (données au 29/11/2019)</u>	<u>RESULTAT 2019*</u>	<u>ECARTS</u>
CAF BRUTE	2 194 538 €	2 656 479 €	461 941,00 €
CAF NETTE	1 351 393 €	1 809 976 €	458 583,00 €
RATIO DE DESENDETTEMENT	2,8	2,3	

* avec reprise anticipée des résultats

Dépenses

-**L'écart concerne essentiellement les dépenses au chapitre 011** (4.7M€ en exécution contre 4.9M€ projetés dans le rapport d'orientations budgétaires). Certains postes de dépenses (entretien des bâtiments, de la

voirie, études, publications, maintenance informatique) s'avèrent inférieurs aux projections de fin d'année. Ces lignes budgétaires ont été réétudiées dans le cadre du projet de budget 2020.

-Les dépenses de personnel (services communs) sont également inférieures aux projections de fin d'année, mais cette diminution des dépenses est neutralisée par celle des recettes associées (refacturations des agents mis à disposition).

- Faute de justificatifs, le reversement de la Taxe de séjour 2019 n'a pas pu être reversé en intégralité sur l'exercice 2019 ; une part de la Taxe de séjour 2019 sera donc reversée en 2020.

Recettes

-Les recettes fiscales définitives sont supérieures de +140k€ aux projections du ROB (effet rôles supplémentaires et taxe de séjour, notamment).

-Une partie participations des familles aux services enfance jeunesse ne sera comptabilisée que sur l'exercice 2020 (150k€ minimum)

2. Synthèse des réalisations 2019

5.1 M€ de dépenses d'équipement ont été engagées en 2019 (3.9 M€ ont été exécutées et 1.2M€ de constituent des restes à réaliser 2019).

Les principales réalisations concernent :

-les **équipements sportifs et scolaires**

-le **numérique** (infrastructures, matériel et fonds de concours versé à Manche numérique)

-l'**économie** (opération collective de modernisation des commerces)

-le **PLUI**,

-les **projets communaux** (fonds de soutien et fonds de concours versés aux communes),

-les opérations pour comptes de tiers (suppression du passage à niveau de Belval et diagnostic des eaux usées et des eaux pluviales sur le secteur de Montmartin-sur-mer).

Le détail des principales réalisations figure dans le ROB.

II. 2020 : un budget ambitieux

Les orientations budgétaires du budget primitif ont pour objectif de garantir une capacité d'autofinancement nette prévisionnelle de 1.250M€ *avant prise en compte de la provision pour contentieux (157k€)*. Cette CAF doit être reconduite chaque année pour permettre la réalisation du plan pluriannuel d'investissement.

Pour mémoire, 1€ de fonctionnement équivaut à 9€ d'investissement sur 10 ans. En l'état 150K€ de moins en fonctionnement prive Coutances mer et bocage d'un emprunt de 1,3 M€ sur 10 ans (taux 2019).

1. Un budget de fonctionnement au service des enjeux de demain

Dépenses

Au-delà de l'inflation (+80K€ pour un budget de 5.6M€), l'évolution des charges au chapitre 011 (+530k€ par rapport au budget total 2019) s'explique par de nouvelles missions et le dynamisme de certains services :

- **Les actions en faveur de la transition écologique : +170k€**

- Etudes PCAET et stratégie mobilité (100k€, subventionnées à 50%)

- Etudes liées au contrat de transition écologique, communication CTE, démarche de développement durable interne (70k€)

- **Les actions PESL : +60k€**
- **L'augmentation des dépenses de certains accueils périscolaires et ALSH (+92k€)**, justifiée par la hausse de la fréquentation des structures et compensée par de nouvelles recettes.

Les charges « subies » (+134k€) expliquent le reste de l'évolution :

- Externalisation de la gestion de l'aire d'accueil des gens du voyage (+80k€)
- Recours à un prestataire privé pour assurer le transport des jeunes suite aux dysfonctionnements du bus de l'office de la jeunesse (+ 40k€)
- Frais de transport et de location liés aux travaux sur les gymnases de Montmartin-sur-mer et Saint-Sauveur-Villages (14k€)

L'augmentation de la masse salariale est compensée par celle des refacturations ; nette de recettes, l'évolution de la masse salariale est inférieure à 2%.

Le chapitre 65 évolue sous l'effet de la dynamique des contributions (augmentation des participations au SDIS, de l'enveloppe de subventions aux associations, de la participation au CCAS) et des participations aux budgets annexes.

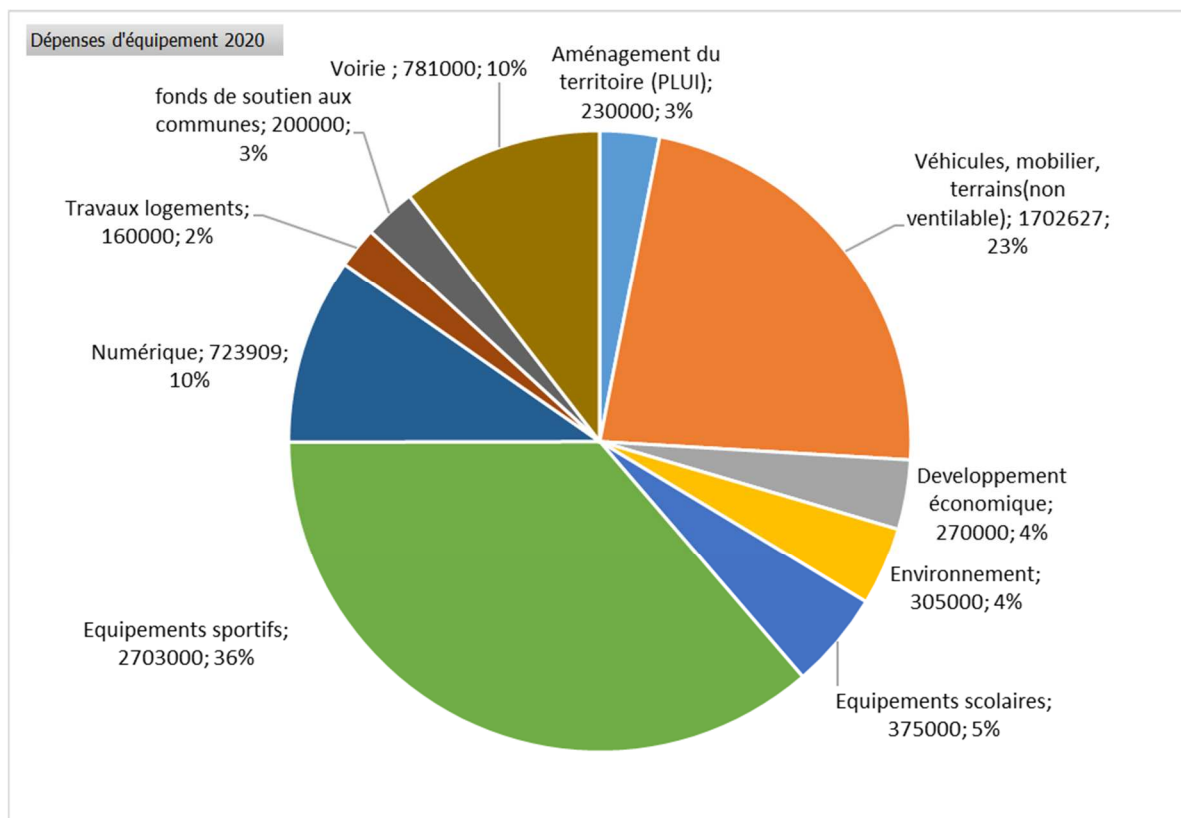
Recettes

Les recettes évoluent sous l'effet des subventions associées aux études (chapitre 011), de la dynamique des bases fiscales, de la révision de certains tarifs et de l'augmentation de la fréquentation des accueils périscolaires et ALSH. Comme indiqué ci-avant, une partie des recettes 2019 liées aux services enfance jeunesse va glisser sur l'exercice 2020.

Les impacts de la réforme de la TH sur les recettes fiscales communautaires ne sont toujours pas connus. Selon les échanges avec la Direction générale des finances publiques, les conséquences de la réforme pourraient n'être appréhendées qu'en 2021.

2. Projets d'investissement 2020

7.5M€ de crédits nouveaux sont proposés au budget.



Ces projets (détaillés dans le rapport d'orientations budgétaires) seront financés par :

- La CAF nette prévisionnelle
- 1.126 M€ de subventions
- 600k€ de fonds de concours
- 522k€ de FCTVA
- 2.5M€ d'emprunts affectés

La section d'investissement du budget 2020 est excédentaire de 250 000€. Cet excédent constitue une provision au regard de l'incertitude pesant sur les recettes fiscales 2020 (réforme de la TH).